

## Troisième séance, jeudi 19 décembre 2024

Présidence de Adrian Brügger (UDC/SVP, SE)

### Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
2013-GC-40	Divers	Assermentation		
2024-DEEF-34	Rapport	Demande d'une enquête administrative concernant le mandat octroyé par l'Etat à la société ennova SA (Rapport sur postulat 2022-GC-157) - suite directe	Discussion	<i>Représentant-e du gouvernement</i> Olivier Curty Jean-François Steiert
2024-DEEF-25	Rapport	Promotion et développement des infrastructures d'énergies renouvelables (mise en oeuvre du mandat 2023-GC-172)	Discussion	<i>Rapporteur-e</i> Pierre Mauron <i>Représentant-e du gouvernement</i> Olivier Curty
2024-GC-123	Postulat	Quelle stratégie pour le développement du biogaz dans notre canton ?	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Christian Clément Hubert Dafflon <i>Représentant-e du gouvernement</i> Olivier Curty
2024-DEEF-6	Rapport	Modification du règlement sur l'énergie (REn) (suite de la motion 2022-GC-150)	Discussion	<i>Représentant-e du gouvernement</i> Olivier Curty

La séance est ouverte à 08 h 30.

Présence de 105 députés; absents: 5.

Sont absents avec justification: M<sup>mes</sup> et MM. Carole Baschung, Sandra Lepori, Roland Mesot, Pascale Michel et Bertrand Morel.

M<sup>me</sup> et MM. Sylvie Bonvin-Sansonrens, Didier Castella, Romain Collaud, Philippe Demierre et Jean-Pierre Siggen, conseillère et conseillers d'Etat, sont excusés.

### Divers 2013-GC-40

#### Assermentation

Assermentation de M<sup>me</sup> Alessia Chocomeli, élue par le Grand Conseil lors de la session de décembre 2024.

> Il est passé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

**Präsident du Grand Conseil.** Sehr geehrte Frau Chocomeli, Sie sind soeben für Ihr neues Amt vereidigt worden. Im Namen des Grossen Rates des Kantons Freiburg beglückwünsche ich Sie zu Ihrer Wahl und wünsche Ihnen viel Befriedigung in der Ausübung Ihres neuen Amtes. (*Applaus*)

> La cérémonie d'assermentation est terminée.

---

## Rapport 2024-DEEF-34

### Demande d'une enquête administrative concernant le mandat octroyé par l'Etat à la société ennova SA (Rapport sur postulat 2022-GC-157) - suite directe

Représentant-e du gouvernement: **Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle  
Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement**

Rapport/message: **10.09.2024 (BGC décembre 2024, p. 4729)**

---

#### Discussion

**Glasson Benoît** (PLR/PVL/FDP/GLP, GR). Le postulat 2022-GC-157 demande une enquête administrative concernant l'attribution du mandat à ennova SA pour l'élaboration du volet éolien. Le Conseil d'Etat a demandé à l'IDHEAP d'élaborer un rapport à ce sujet. Ce dernier n'est pas le résultat d'une enquête administrative. Pour effectuer leur travail, les deux professeures n'ont eu à disposition que les documents remis par le Service de l'énergie, soit essentiellement les procès-verbaux du groupe de travail. Elles ont tout de même réussi à découvrir qu'en septembre 2015, la société ennova a signalé au chef du Service de l'énergie qu'elle voulait être représentée par la société Greenwatt au sein du groupe de travail pour défendre ses intérêts dans le développement des parcs éoliens du Gibloux, Misery-Courtion et Semsales. Elles se sont aperçues que Greenwatt a été invitée par le Service de l'énergie à participer aux deux premières séances du groupe de travail et qu'à cette occasion, elle a proposé que le mandat soit attribué à ennova SA. Elles ont appris que la décision de mandater ennova SA n'a pas fait l'objet de discussions approfondies au sein du groupe de travail, que c'est avant tout ennova qui a élaboré le rapport du volet éolien et qui l'a rédigé de telle façon que l'on croit que c'est le groupe de travail qui en est l'auteur. Ces révélations démentent totalement toutes les déclarations faites à ce sujet par le Conseil d'Etat devant ce parlement, devant la CFG et à la population depuis 2021. Et plus grave: dans son rapport qui répond à ce postulat, donc à la suite de la lecture du rapport de l'IDHEAP, le Conseil d'Etat continue à nier un conflit d'intérêts et ose prétendre qu'ennova n'a pas exercé son mandat dans l'idée de favoriser la position d'un développeur de projets éoliens en particulier. Or, maintenant, on sait que sur les sept sites du Plan directeur, ennova en a développé quatre (Gibloux, la Sonnaz, Billens et Surpierre) et Greenwatt deux (Vuisternens et le Schwyberg). Comment le Conseil d'Etat ose-t-il persévéérer dans les contre-vérités? Ses affirmations erronées sapent la confiance qui doit exister entre l'exécutif et le parlement. Elles sapent aussi la confiance que la population a dans son gouvernement. A cause de son entêtement, le Conseil d'Etat a enlisé le dossier éolien. Il est temps de le sortir de ce bourbier. C'est pourquoi le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux propose des mesures claires, à savoir:

- > le COPIL éolien doit avoir la compétence de revoir entièrement la planification éolienne et ne pas être limité à un simple réexamen prétexte;
- > la CFG doit prendre en main ce dossier. Elle doit être en possession de la version non caviardée du rapport de l'IDHEAP, voire de la première version du 31 octobre 2023. Elle doit entendre les auteures de ce rapport. Elle doit interroger le Service de l'énergie sur l'élaboration de ce volet éolien, notamment sur le non-respect des principes fondamentaux auxquels est soumise l'administration publique, à savoir celui de l'indépendance, de l'examen des conflits d'intérêts et du devoir de bonne foi face au Grand Conseil, à la CFG et à la population. La CFG s'intéressera à l'influence de Groupe E dans l'élaboration de ce volet éolien. Elle examinera les conséquences des conflits d'intérêts sur le choix des sites. Elle déterminera, sur la base du résultat de son enquête, si le chef du Service de l'énergie peut continuer à s'occuper de ce dossier et faire partie du COPIL éolien.

Dans l'attente des réponses données à ces questions, les sites actuels doivent être sortis du Plan directeur ou, du moins, mis en coordination en cours.

**Berset Christel** (PS/SP, FV). Antoinette de Weck et moi-même avons déposé, en 2022, un postulat. Celui-ci demandait au Conseil d'Etat d'ouvrir une enquête administrative concernant le mandat octroyé par l'Etat à la société ennova SA pour l'élaboration des fiches éoliennes du Plan directeur cantonal.

En effet, nous voulions que soit examinée l'indépendance de cette société, mandatée en janvier 2016 par le Service de l'énergie pour l'élaboration du chapitre éolien du Plan directeur cantonal. Nous avions de fortes suspicitions que le choix des sites éoliens fribourgeois et leur inscription en coordination réglée dans le Plan directeur cantonal étaient le fait de démarches purement commerciales, entreprises par ennova SA, favorisant bien trop largement les intérêts privés au détriment des intérêts publics.

Le Conseil d'Etat a accepté notre postulat en proposant une suite directe et en octroyant un mandat à l'IDHEAP. Le rapport des deux expertes de l'IDHEAP est arrivé sur la table du Conseil d'Etat dans sa première version, en automne 2023 déjà. En juin 2024, une version modifiée lui a été livrée, certainement un peu atténuée dans ses constats. Ce rapport nous a été transmis, à nous député-e-s, en septembre 2024 seulement, caviardé à 730 endroits rendant sa lecture très difficile. Le Bureau du Grand Conseil a demandé une version non caviardée. Une nouvelle version nous est alors parvenue. Celle-ci contenait encore 650 caviardages.

Le moins que l'on puisse dire c'est que la transparence n'est toujours pas de mise dans ce dossier éolien, lequel, depuis le début, se développe dans le plus grand des secrets. Entre les lignes caviardées, on peut tout de même prendre connaissance des conclusions accablantes de l'étude de l'IDHEAP qui mentionne que le choix des sites semble davantage relever d'un processus opaque que d'une réelle démarche objective et surtout, que l'enchevêtrement d'intérêts était prévisible et aurait dû être pris en compte par l'Etat de Fribourg puisqu'ennova se trouvait des deux côtés: du côté des développeurs de sites éoliens poursuivant des buts économiques d'une part, et, d'autre part, du côté des mandataires externes, soi-disant neutres, conseillant les services de l'administration chargés de la planification.

Je vous livre cette phrase tirée des conclusions du rapport de l'IDHEAP: «L'analyse a montré que cette situation était connue de l'administration. Cependant l'administration n'a pas procédé à une pesée des intérêts pour déterminer s'il y avait lieu de recourir aux services d'une telle entreprise.»

Or, le rapport du Conseil d'Etat, censé pourtant reprendre les conclusions du rapport de l'IDHEAP, dit exactement l'inverse. Il estime en effet que le rapport de l'IDHEAP ne révèle pas l'existence d'un conflit d'intérêts. Alors qui dit la vérité?

Depuis l'élection de Trump en 2016, nous avons appris à connaître une nouvelle définition de la vérité, celle des "faits alternatifs". Avec les réseaux sociaux, nous sommes confrontés aux fake news. J'ose espérer que dans notre canton, respecter les règles en vigueur, dire la vérité et reconnaître ses erreurs font encore partie de nos valeurs et de nos manières d'agir en politique. Le fonctionnement de notre démocratie, basée sur la confiance dans nos autorités, est à ce prix.

Pour rétablir cette confiance, la CFG doit maintenant se saisir de ce dossier puisqu'elle est aussi une commission de gestion. Elle doit avoir en mains un rapport non caviardé et enquêter, en ayant la possibilité d'auditionner les deux expertes de l'IDHEAP. Le COPIL devrait avoir la possibilité de revoir entièrement le volet éolien du Plan directeur cantonal.

Je pose encore ces trois questions au gouvernement:

1. Pourquoi avez-vous rendu ce rapport public plus d'un an après sa remise au gouvernement?
2. Pourquoi autant de caviardages et de tentatives de dissimulation de l'implication de Groupe E / Greenwatt dans cette affaire si la planification a été faite dans les règles de l'art?
3. Pourquoi recommencer les mesures de vent si les sites choisis ont été désignés selon des critères objectifs?

En tant que co-postulante, je ne peux prendre acte de ce rapport car il montre que la vérité, selon le Conseil d'Etat fribourgeois, est une fiction comme une autre.

**Collomb Eric** (*Le Centre/Die Mitte, BR*). Je n'ai pas de lien d'intérêts avec ce sujet. Je rapporte ici au nom du groupe Le Centre. Ce dernier a longuement débattu de ce rapport important, qui a le mérite de clarifier les faits qui se sont déroulés entre 2015 et 2016. Il est utile de préciser que durant cette période, la thématique éolienne était portée par deux ministres qui ne sont plus membres du gouvernement actuel. Les conseillers d'Etat actuellement en charge de ce dossier ont simplement hérité d'un cadeau tant empoisonné que très mal ficelé.

Notre groupe s'est efforcé de faire une analyse impartiale des faits qui ont conduit à cette enquête administrative réalisée par l'IDHEAP. Cette analyse approfondie nous a permis de mettre le doigt sur trois principes fondamentaux qui ont effectivement été bafoués. Il s'agit selon nous de la gouvernance, des conflits d'intérêts et des marchés publics. Le temps qui m'est imparti ne suffit pas pour exposer dans le détail la nature des dysfonctionnements constatés. Mais notre groupe souhaite tout de même exposer ce qui, selon lui, a été défaillant.

Au chapitre de la gouvernance qui appartient au Conseil d'Etat, nous déplorons le manque d'anticipation et d'analyse des risques, ainsi qu'un certain laxisme dans le suivi des travaux du groupe de travail mené par le chef du Service de l'énergie. On est en droit de lui reprocher certains manquements au niveau de la conduite et de la communication.

S'agissant de la question des conflits d'intérêts, nous relevons la mauvaise appréciation du Conseil d'Etat qui aurait dû anticiper les effets prévisibles, liés à l'enchevêtrement des intérêts. En effet, en tant que mandataire, ennova devait agir autant sur le plan économique avec sa casquette de développeur que sur celui de l'élaboration des procédures que lui conférait son rôle de conseiller. Ce grand écart entre les intérêts économiques et publics était impossible à réaliser sans déchirer le corset étroit des conflits d'intérêts. Et le Conseil d'Etat de l'époque aurait pu et dû l'éviter.

Quant aux règles complexes inhérentes aux marchés publics, elles auraient pu être respectées si l'administration cantonale avait pris le soin d'évaluer correctement l'ampleur des tâches assignées aux mandataires. En effet, comme le relèvent les auteures du rapport, l'administration cantonale ne pouvait ignorer le risque de transgresser la loi sur les marchés publics en choisissant la procédure de gré à gré. Dans ce cas, c'est à nouveau le Conseil d'Etat de l'époque qui n'a pas assumé son devoir de surveillance et d'appréciation des risques.

Ceci étant dit, notre groupe réitère sa volonté de réaliser rapidement la planification éolienne cantonale. Elle réitere également sa confiance dans le COPIL chargé de garantir le respect des procédures menant à ladite planification. Nous restons confiants car toutes les sensibilités politiques et les groupes d'intérêts concernés sont représentés dans ce COPIL, ce qui permettra d'éviter des psychodrames au moment de décider de la réalisation, ou de l'abandon, de parcs éoliens dans le canton de Fribourg.

Notre groupe profite de ce débat pour exprimer son agacement face aux comportements destructeurs de celles et ceux qui trouvent un ver dans chaque pomme. Leur esprit belliqueux ne laisse aucune chance au consensus, pourtant nécessaire à toute réalisation d'envergure. Le proverbe qui dit que «lorsque souffle le vent du changement, certains construisent des murs, d'autres des moulins à vent» me paraît particulièrement approprié. A chacune et chacun de choisir son camp.

Je conclus en condamnant les lacunes et manquements imputables au Conseil d'Etat de l'époque, qui ont conduit à ce rapport peu élogieux. Nous gardons néanmoins confiance en l'avenir et donc en la réalisation de cette source d'énergie renouvelable nécessaire non seulement pour notre canton, mais également, et surtout, pour notre pays.

**Dumas Jacques (UDC/SVP, GL).** Ich spreche im Namen der Schweizerische Volkspartei Fraktion.

Mes liens d'intérêts: je suis syndic d'une commune concernée par le sujet éolien et dont le territoire est inscrit au Plan directeur cantonal... plus pour très longtemps!

Je débute mon intervention par un constat plutôt banal: aujourd'hui, c'est le premier jour de vent! Cela est surtout dû à l'arrivée d'un front. Ce n'est donc pas un vent régulier ni stable. Hier, il n'y en avait pas. Il faudra bien qu'un jour, on nous l'explique. Cela a été dit et répété cent fois que les éoliennes ont pour mission de combler le déficit de production électrique hivernale. Là, quelque chose m'échappe... L'explication nous viendra peut-être des deux cadres de Groupe E qui se permettent des propos fallacieux sur les réseaux sociaux au sujet des communes qui remettent en cause la planification éolienne et qui osent dire non!

Le rapport du Conseil d'Etat sur postulat déposé par les députées Antoinette De Weck et Christel Berset nous laisse toutefois un goût amer et de nombreuses interrogations tant les conclusions de l'étude de l'IDHEAP diffèrent de celles émises par le Conseil d'Etat. Celui-ci relève par exemple que l'étude ne révèle pas l'existence d'un conflit d'intérêts avéré alors que cette même étude dit, en page 107, qu'ennova se situait bien des deux côtés: du côté des organisations économiques, donc assumait le rôle de promoteur, mais aussi du côté des mandataires conseillant les services administratifs de l'Etat. Notre gouvernement étant une institution sérieuse, je n'oserais pas utiliser le mot «mensonge». Je parlerais plutôt d'une interprétation erronée et arrangeante de la réalité.

Seule une enquête administrative pourrait apporter un autre éclairage, remettre les mots et les choses à leur place et pointer du doigt ce qui a dysfonctionné. Elle révélerait toutefois d'autres détails croustillants. A un moment donné, le Grand Conseil devra bien faire face à ses devoirs et responsabilités.

En tant qu'élu, quelle crédibilité peut-on donner à un document caviardé plus de 750 fois et qui, en plus, n'a pas été traduit en allemand. Néanmoins, en utilisant une simple réglette et en listant les noms susceptibles d'y figurer, on peut aisément reconstituer le document initial. Certes, le Conseil d'Etat, à l'origine de cette demande, n'avait pas l'obligation de fournir l'intégralité du rapport de l'IDHEAP. Cette étude avait toutefois été annoncée tambour battant dans la presse. On peut bien imaginer que la publication du résultat était attendue par les politiques et la population. De toute manière, la loi sur la transparence aurait tôt ou tard accompli son œuvre.

On y apprend que l'IDHEAP a remis son étude au Conseil d'Etat le 31 octobre 2023. Le Conseil d'Etat, non content du résultat, a demandé des modifications. Cette étude lui sera remise le 13 juin 2024 et ne sera rendue publique que le 16 septembre 2024, soit près d'une année après. Il s'agit bien là d'une dissimulation de documents et de faits. C'est peut-être la preuve qu'il y avait bien quelque chose à cacher ou une vérité à arranger.

Pourquoi ceci? Simple question stratégique: pendant ce temps, l'horloge tourne! Nous avons nommé un COPIL en lui faisant miroiter un pseudo pouvoir. En réalité, on veut lui lancer la patate chaude, se légitimer et lui faire endosser une pseudo responsabilité! Simple argument de façade! L'accélération des procédures pour la construction des éoliennes est actuellement débattue au Conseil des Etats et entrera en vigueur très bientôt. Pendant que nous nous empêtrons dans les lois et procédures, l'Etat joue la montre et avance ses pions en ignorant totalement l'avis et les courriers des communes concernées. En témoigne la récente prise de contact du Service de l'énergie avec des propriétaires fonciers privés, pour une fois de plus biaiser les procédures. Plus de dix ans après le début de la planification éolienne, on se décide enfin et seulement à mesurer les vents. Ce n'est pas très sérieux. Cependant, je vous l'avais déjà dit lors d'une précédente intervention, la vraie matière première que les promoteurs veulent exploiter n'est pas le vent. Ce sont les faramineuses subventions promises dès le permis de construire accordé, et ceci bien avant le premier kilowattheure produit. De quoi aiguiser les appétits!

Le groupe de l'Union démocratique du centre est d'avis qu'il faudra bien qu'un jour, ce manège s'arrête et que l'on trouve une porte de sortie pour aller de l'avant et trouver une solution réaliste à notre avenir énergétique. La seule voie sensée est de reprendre à zéro la planification éolienne, d'abord en annulant les sites actuels, qui ne présentent hélas plus aucun intérêt économique. Il faut repartir d'une feuille blanche, avec un processus scientifique élaboré par des spécialistes sérieux et neutres. Les critères successifs devront être appliqués à TOUT le territoire fribourgeois – les vents ne s'arrêtent pas à Vuisternens – afin d'éliminer progressivement les sites pour ne retenir que les endroits vraiment adaptés. C'est, à mon avis, le seul moyen de travailler ensemble et de regagner la confiance des politiques et de notre population. En d'autres termes, il faut remettre les pendules à l'heure! [*temps de parole écoulé.*]

**Berset Alexandre** (*VEA/GB, SC*). Mes liens d'intérêts: je suis membre de la commission ad hoc qui s'occupe de la mesure des vents. Je parle au nom du groupe VERT·E·S et allié·e·s.

L'étude relative à la procédure d'attribution de mandat à ennova SA constate en effet des carences au niveau de l'Etat dans les procédures relatives à l'attribution du mandat externe et un non-respect apparent des règles relatives aux marchés publics.

Notre groupe regrette beaucoup ces manquements qui portent préjudice au développement d'infrastructures d'énergie renouvelable dans notre canton. Il espère vivement que ce dossier permette d'apprendre des erreurs passées et de procéder de manière plus prudente à l'avenir. Dans ce sens, nous invitons le Conseil d'Etat à effectuer les analyses nécessaires et à prendre toutes les mesures qui s'imposent pour ne pas revivre une telle situation.

Cela étant dit, pour les VERT·E·S et allié·e·s, les conclusions de cette étude ne remettent en question ni la nécessité de produire de l'énergie éolienne dans le canton ni notre souhait d'aller de l'avant. Nous tenons à souligner que les développements récents dans ce dossier sont positifs et remettent l'éolien sur le droit chemin.

Tout d'abord, le mandat Promotion et développement des infrastructures d'énergies renouvelables, qui a été accepté par le Grand Conseil, permet, par la pose de mâts, de mesurer le vent et de remettre des paramètres objectifs et quantifiables au centre du débat. Ma préopinante collègue députée Berset a demandé pourquoi l'on veut mesurer le vent. Je ne veux pas répondre à la place du Conseil d'Etat, mais un élément de réponse pourrait être que le Grand Conseil l'a décidé ainsi, le but étant de sortir de ce débat émotionnel et de remettre des paramètres moins subjectifs au centre des discussions.

Le deuxième élément qui me permet de dire que ce dossier va de l'avant et de manière positive est que le mandat évoqué précédemment ouvre la porte à l'examen d'autres zones potentielles qui pourront accueillir des éoliennes. Par ailleurs, dans le choix du mandataire pour les mesures du vent, nous relevons également que la rigueur des critères appliqués permet notamment d'éviter tout risque de conflits d'intérêts. Nous avons donc déjà un peu appris des erreurs commises, ce qui est tout à fait positif. Vous me direz: «Heureusement!», mais il convient de le relever.

Enfin, la mise sur pied de la commission ad hoc, dont j'ai déjà parlé et qui sera traitée dans le point suivant, vise à présenter sur internet les valeurs qui seront réalisées par les mâts de mesure. La commission ad hoc et les députés qui y siègent ont également le rôle de vérifier, de contrôler ces mesures et de guider le processus. Tout cela permet un contrôle, une transparence, une fiabilité sur la suite de ce dossier.

En résumé, les VERT·E·S et allié·e·s prennent acte des conclusions du rapport et demandent qu'elles servent véritablement à éviter de futurs écueils. Notre groupe réitère son plein soutien au développement des énergies renouvelables dans le canton et salue les développements récents dans ce dossier.

**Thévoz Ivan** (*UDC/SVP, BR*). En préambule, je déclare mon lien d'intérêts: je suis membre de la commission ad hoc «Promotion et développement des infrastructures d'énergies renouvelables», dont la mission est de superviser, contrôler et interpréter les mesures de vent qui seront réalisées. Je parle ici à titre personnel. Je n'avais par ailleurs pas prévu d'intervenir aujourd'hui étant donné la complexité de ce dossier. Mais j'ai tout de même pris le temps d'étudier le sujet.

Le mandat Kolly/Mauron stipulait que des mâts de mesure soient posés sur l'ensemble des sites retenus par le Plan directeur cantonal. Ce mandat a été accepté en mars 2024, soit avant la publication du rapport de l'IDHEAP. Ce rapport était pourtant

prêt. Le Service de l'énergie a retardé sa parution en demandant des explications aux auteures alors que le texte n'a pas changé depuis novembre 2023. Si le Grand Conseil avait connu les vices qui affectent le choix des sites du volet éolien, il est fort à parier que jamais les députés n'auraient accepté que les mâts de mesure soient placés à ces endroits. Il est regrettable que le Service de l'énergie, qui connaissait exactement la façon dont le volet éolien avait été élaboré, n'ait pas pu se remettre en question et n'ait pas ajusté l'implantation des mâts de mesure de façon à quadriller tout le territoire cantonal.

Le Service de l'énergie a sillonné le territoire de toutes les communes comprises dans le volet éolien pour trouver des parcelles propices à recevoir un mât de mesure. Malgré l'argent offert, la majorité des communes ont refusé ces offres. La population manifeste ainsi sa désapprobation face au processus engagé. Cette résistance populaire soulève la question suivante: voulons-nous vraiment poursuivre dans cette voie qui ne fait qu'augmenter la méfiance de la population face à l'énergie éolienne? Ne faut-il pas chercher une autre solution?

Un COPIL a été mis en place pour réévaluer les sites du Plan directeur cantonal. Deux experts en font partie. Il serait bien plus rationnel de confier à ce COPIL la tâche de déterminer les emplacements des mâts de mesure de manière à ce que l'ensemble du territoire soit quadrillé et que les sites les plus venteux du canton soient déterminés. Devenons raisonnables! Aucun mât n'a encore été posé. Il est juste temps d'arrêter la machine et de repartir vers une solution qui peut être acceptée par la population.

**Schumacher Jean-Daniel** (*PLR/PVL/FDP/GLP, FV*). Je n'ai aucun lien d'intérêts avec cet objet. Je parle en mon nom et je vous avoue être choqué.

Je suis choqué de constater que finalement, on passe par-dessus un conflit d'intérêts, de voir qu'une entreprise, promotrice, devienne tout à coup conseillère. Au café des boulangers en Basse-Ville, on s'interrogera sur cette histoire. Je vous laisse deviner ce qu'on va en dire... Non, cela est inacceptable! Cela est inacceptable de transgresser les lois sur les marchés publics, les lois sur l'information, nécessaires et données par la Confédération. C'est inadmissible! Il est également inadmissible de savoir qu'autour d'ennova et de tout ce concept des éoliennes, vous avez des entités dans lesquelles siègent des conseillers nationaux et des députés. Cela est inadmissible! Nous avons laissé aller les choses pendant dix ans. Je suis d'accord avec mon préopinant: nous avons dû récolter ceci mais *mitgegangen, mitgefangen*.

On doit réagir face à cette situation. Dans toute ma carrière, j'ai été confronté à des études scientifiques. C'était mon pain quotidien. Une telle étude n'aurait jamais passé. Il n'y a pas d'indépendance. Il est inimaginable que l'industrie du tabac donne des conseils sur la santé. Cela n'est pas possible. Il faut regarder comment sont élaborées les études avant de s'attacher aux conclusions. Si l'étude est valable, on peut y adhérer. Et cela manque totalement dans ce volet éolien. Je ne sais pas combien d'électricité on va produire sur le Schwyberg. Je vois dans *La Liberté* que les meilleurs sites se trouvent dans la Broye. Or, à ce jour, on cite d'autres endroits. Où est la logique? Vous devez clarifier cette situation. A mon avis, ce dossier doit être repris depuis le début. Ce rapport doit être «décaviardé». Le système doit être repris de zéro. On doit restaurer la confiance des Fribourgeois, qui ont le droit d'adhérer ou non au plan éolien. C'est important de le savoir. Que sont toutes ces gesticulations? Je vous livre mon impression: il s'agit d'une course effrénée aux subventions sous le couvert de développement d'énergies renouvelables. Et c'est lamentable.

**Bonny David** (*PS/SP, SC*). Mon lien d'intérêts: je suis membre de la Commission cantonale de l'énergie.

Beaucoup d'éléments ont déjà été exposés. Je ne vais pas les répéter. Le groupe socialiste n'est pas satisfait de la situation. En réalité, personne ne l'est. Nous constatons de grandes différences entre le rapport de l'IDHEAP et celui du Conseil d'Etat. Nous regrettons cette situation. La confiance de la population est également ébranlée. Je le constate en tant que député de Sarine-Campagne. Les communes, les citoyen-ne-s de Belfaux et de la Sonnaz nous abordent presque chaque semaine pour nous faire part de leur mécontentement. Il faut être à leur écoute et échanger. Il en est de même dans les autres districts. Dans son rapport, le Conseil d'Etat reconnaît les carences dans les procédures relatives à l'attribution de mandats externes et le non-respect des règles relatives aux marchés publics. Cela est regrettable et cela ne doit plus se passer ainsi à l'avenir.

Le groupe socialiste prend acte de ce rapport. Ce n'est pas la première fois que le Conseil d'Etat a failli. On peut donner l'exemple de la pisciculture, celui du pont de la Poya ou plus récemment celui des ORP. Le Grand Conseil corrigera les choses. Désormais, le processus éolien doit se faire en toute transparence. Nous écouterons attentivement la suite avec le rapport de la commission ad hoc.

**Ingold François** (*VEA/GB, FV*). Je n'ai pas de lien d'intérêts et je m'exprime en mon nom propre.

Je suis favorable à l'éolien. C'est une autre question de savoir si cela doit se faire de la sorte. En fait non, je ne suis pas vraiment favorable à l'éolienne. Ce n'est pas beau. J'imaginais autre chose pour notre nature et notre paysage. J'aurais voulu que nous ayons besoin de moins d'énergie électrique. J'aurais désiré que nous puissions vivre dans une société moins consumériste. J'aurais rêvé d'une meilleure répartition des ressources énergétiques entre les petits appartements et les villas

individuelles. Mais voilà, étant donné que nous vivons dans cette société avec des besoins en énergie disproportionnés, nous devons discuter de ce sujet.

J'ai lu le rapport de l'IDHEAP. Je l'ai trouvé passionnant, surtout avec tous ces noms caviardés. Un challenge de plus. Je suis un amateur de romans policiers nordiques et c'était à peine plus compliqué que de lire des noms de famille islandais. Cela m'a également rappelé les textes à trous en allemand que je devais compléter lorsque j'étais au collège. J'essayais alors de trouver le bon mot selon la grandeur du trou.

J'ai essayé de comprendre de quoi on parle. Je ne qualifie pas, j'essaie d'y voir plus clair. Je ne suis ni juriste, ni ingénieur, ni planificateur éolien, ni promoteur, ni propriétaire de parcelles, ni syndic. Par contre, je paie mes impôts dans le canton de Fribourg et je pense que les affaires doivent être menées correctement. Je n'accuse donc personne. Je vous livre ma compréhension des faits.

Sur RTS Info, le 17 septembre 2013, le président de la société ennova de l'époque explique la difficulté de monter un projet éolien. La RTS dévoile la carte des projets de la société, notamment celui du Gibloux.

Après une période musclée et des rapports houleux, les SIG acquièrent le capital-actions d'ennova en 2014. En atteste l'accord transactionnel nouvellement disponible. Cet accord mentionne une liste des projets éoliens, ainsi que des contrats de bail avec une promesse de rendement.

ennova SA n'est pas promoteur mais planificateur de projets éoliens, en particulier depuis la mi-2014, où la société a cessé toute prospection éolienne dans le canton de Fribourg, selon le mail du 5 septembre 2023 d'un monsieur dont le nom est caviardé, directeur d'ennova SA.

Le 28 août 2015, un groupe de travail réunissant de nombreux services de l'Etat se réunit pour proposer au Conseil d'Etat une modification du thème éolien du Plan directeur cantonal. Lors de cette séance, un membre de ce groupe de travail, dont le nom est caviardé, propose d'intégrer une société, dont le nom est également caviardé, qui possède de nombreuses bases de données à la suite des différentes études menées. Lors de la séance suivante, on découvre que cette société est un développeur local avec une vision stratégique résolument aux services des collectivités et de ses actionnaires. Qui est-ce? Je ne le sais pas.

Cette société dit travailler avec ennova SA qui s'est muée, d'après un slide du 1<sup>er</sup> octobre 2015, en «bureau d'ingénierie éolienne renommé». Renommée rapide vous en conviendrez puisque jusqu'en 2014, ils étaient encore plutôt promoteurs. D'autant plus rapide que lors de la quatrième séance du 25 janvier 2015 du groupe de travail, et sans qu'aucune discussion n'apparaisse dans un procès-verbal, la société ennova a déjà produit un rapport intermédiaire avec, comme mandant, le Service de l'énergie. Dans le rapport de l'IDHEAP, il est noté qu'ennova SA possède des données qui lui ont permis de dresser ce premier rapport, sans qu'on en connaisse les origines.

Le 7 mars 2016, la société ennova est invitée au groupe de travail. Elle est alors représentée par un monsieur dont le nom, très long – peut-être y en a-t-il plusieurs? – est caviardé. Il est question de priorisation des sites. ennova sera invitée à toutes les séances suivantes et semble, d'après le rapport de l'IDHEAP, avoir accompagné le groupe de travail dans la priorisation des sites. C'est une procédure plus ou moins de gré à gré on va dire. Selon le rapport de l'IDEAP, le seuil des marchés publics a été ici dépassé.

Parallèlement, le Service de l'énergie s'est assuré de l'indépendance de la société ennova SA, à savoir qu'elle n'était en l'état pas impliquée dans des projets de développement éoliens cantonaux. Par contre, dans un courrier du 30 septembre 2015 d'ennova SA au Service de l'énergie, repris dans le rapport de l'IDHEAP, cette dernière émet le souhait de «représenter ses intérêts pour des questions relatives au développement des parcs éoliens» de trois sites caviardés .

En l'état, cela m'intéresse assez peu de savoir qui a commis des fautes, s'il y en a. Je me demande plutôt ce que l'on va en faire maintenant. Je formule donc quatre remarques:

1. Selon moi, c'est une évidence qu'un développeur local, dont le nom est caviardé, avec une vision stratégique résolument aux services des collectivités et de ses actionnaires, étudie les opportunités de l'énergie éolienne en recourant à des bureaux privés. Nous avons voulu réaliser une pisciculture sans s'attacher les services de spécialistes, nous avons vu ce que cela a donné.
2. Il est cependant moins évident qu'un planificateur éolien vienne de son propre chef prospecter dans la région.
3. Il est encore moins évident que ce même planificateur puisse siéger à la table des décideurs et proposer ses propres sites.
4. Et, pour terminer, il est encore moins évident de constater que le Grand Conseil s'offusque que la population ne soit pas entendue sur la planification éolienne et refuse, il y a quelques mois, la modification de la LATeC qui donnait plus de pouvoir au législatif des communes.

Je tente ici de clarifier la situation. Ce n'est pas à moi de qualifier s'il y a un conflit d'intérêts ou si une instance devrait se saisir du dossier même si, à titre personnel, je m'en étonne.

**Clément Christian** (*Le Centre/Die Mitte, SC*). Je ne me prononcerai pas sur le fond, mais sur la forme. Je tiens à dénoncer ici un climat toxique. Les personnes en charge, des élus et le Conseil d'Etat, reçoivent des lettres de menaces. Tous les terrains pouvant potentiellement accueillir un mât de mesure sont traqués et les agriculteurs reçoivent des pressions et des menaces pour qu'ils refusent toute pose de mât. Les experts de la Confédération sont contestés sur le simple fait qu'ils estiment que le vent souffle. Toute personne n'allant pas dans le sens des anti-éoliens est systématiquement mise au pilori. On s'acharne contre un conseiller d'Etat alors que, pour rappel, les principales fautes incombent à Maurice Ropraz et Beat Vonlanthen. Ce n'est pas de l'obstruction passive et démocratique, mais une chasse toxique indigne d'un Etat de droit.

Je n'embellis pas la situation: oui, des fautes ont été commises, certaines graves, dans la procédure d'établissement du volet éolien en 2015-2016. Conséquence: le Conseil d'Etat d'aujourd'hui a accepté le mandat, dont j'étais co-auteur. Il a alors mis en place un COPIL qui a le pouvoir de corriger les paramètres de la planification.

Les analyses des scientifiques sont contestées et certains allèguent qu'il n'y a pas de vent dans le canton de Fribourg. Conséquence: le doute fait partie de la science et nous avons accepté de mesurer le vent. Mais alors, soyons cohérents et laissons mesurer le vent!

Des problèmes de gouvernance ont été identifiés et le Conseil d'Etat d'aujourd'hui doit mettre en place les mesures proposées dans le rapport. C'est une évidence.

Chacun a des droits. Si le Plan directeur cantonal proposait de placer des éoliennes sur la colline du Bois-d'Amont à 200 mètres de ma villa, j'utiliserais aussi les moyens légaux à ma disposition pour défendre mes intérêts. A ce titre, je comprends les citoyens de la Sonnaz, du Gibloux ou d'ailleurs, qui ont des intérêts avérés et qui les font valoir. Je comprends les doutes qui peuvent apparaître face aux éléments révélés et l'étonnement face au manque d'autocritique du Conseil d'Etat dans son ensemble. Mais nous avons mis en place les outils et le train doit continuer à circuler car notre approvisionnement énergétique n'attendra pas.

Le ni-ni n'est plus tolérable et mettons-nous d'accord une fois pour toute: soit des éoliennes à des endroits dérangeant le moins les citoyens, soit une nouvelle centrale nucléaire, non pas à l'autre bout de la Suisse car c'est un peu facile, mais à Courtepin ou Farvagny, avec un dépôt de déchets nucléaires à Châtonnaye, soit la division par deux de notre consommation électrique.

Restons sur le terrain démocratique, dans le respect et le factuel.

**Brodard Claude** (*PLR/PVL/FDP/GLP, SC*). J'interviens au nom de la Commission des finances et de gestion (CFG) car elle a été mentionnée à plusieurs reprises ce matin, et un peu à titre personnel.

Qu'a fait la CFG en lien avec le dossier éolien? Une première séance a eu lieu le 1<sup>er</sup> avril 2022. Y ont assisté le conseiller d'Etat Curty, le chef du Service de l'énergie et un représentant de la Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle. A l'époque, il y a eu beaucoup de contestations de certaines communes. Sauf erreur, le Plan directeur avait été déposé. Il y avait toute la problématique des critères définis. De nombreuses explications nous ont été données par le Service de l'énergie. Le dossier a été classé à ce moment-là. Le rapport que nous traitons ce matin nous a été soumis. Nous avons alors décidé d'en reparler lors de notre séance du 4 décembre dernier, pas sur le fond du volet éolien, mais sur les recommandations des pages 109 et 110, à savoir les problématiques relevées sur l'attribution de mandats et le respect des règles de marchés publics. La CFG a donc décidé d'examiner ces problématiques-là uniquement dans un premier temps. Elle a ensuite transmis un courrier au Conseil d'Etat, lui demandant de prendre position sur ces sujets. Nous attendons la réponse qui nous parviendra au mois de janvier 2025. Nous en débattrons à la fin janvier 2025.

Sur le fond et sur l'étude, je trouve, à titre personnel, le rapport plutôt bien fait. Comme M. Collomb l'a dit, je pense que le groupe de travail et l'Etat ont fait une erreur d'appréciation au début en confiant ce mandat à ennova. Il est regrettable que le Conseil d'Etat ne le reconnaise pas. Cela permettrait au moins d'apporter un peu de tranquillité dans ce dossier. Sur le fond, je pense qu'il y a effectivement un conflit d'intérêts. Une simple lecture de la page 107 le démontre.

J'ai écouté les personnes s'exprimer. Plusieurs groupes demandent que ce dossier soit examiné par la CFG. Cela est possible puisque cette dernière a, comme attribution, la haute surveillance de l'administration. Cela peut entrer dans ce cadre. Et cela permettrait de restaurer la confiance du citoyen et de notre parlement. A la demande du Conseil d'Etat ou à la demande du Grand Conseil, la CFG peut remplir un tel mandat, vœu qui a déjà été exprimé en séance par différents membres de notre commission. Il faudra néanmoins qu'on s'entende sur la mission. On ne va pas réaliser le même travail que la commission ad hoc. La mission, si demandée, devra donc être bien définie. Le travail peut être réalisé. Cependant, n'oublions pas que le canton de Fribourg doit proposer des sites éoliens dans son Plan directeur cantonal. Fribourg doit donc jouer son rôle dans la transition énergétique. Ceci est un élément important. On peut différer cela mais, à un moment donné, on devra soumettre des propositions.

**Dafflon Hubert** (*Le Centre/Die Mitte, SC*). Je n'ai aucun lien d'intérêts direct avec cet objet si ce n'est que je suis membre, comme M. Berset, de la commission ad hoc qui s'occupe des mâts de mesure. Par contre, j'ai intérêt, comme beaucoup de citoyens suisses, à trouver des solutions pour une bonne transition énergétique. Cela est important. Le peuple suisse et le peuple fribourgeois ont, à plusieurs reprises, voté en faveur de cette transition énergétique.

Je m'attendais à tout avant de lire le rapport IDHEAP. Certains m'avaient averti: ce rapport est une petite bombe qui va exploser. Ce ne fut pas mon sentiment. On constate, à la lecture de ce rapport, qu'il y a eu des dysfonctionnements. Cela est clair et il faut le relever. Il y a eu des manques de gouvernance, de sensibilité, dans ce dossier tellement aigu. Des erreurs ont été commises. Cependant, aucun manquement grave n'a été constaté. Et je retiens cet aspect. Toutes les personnes commettent des erreurs lorsqu'elles travaillent sous pression, mais il n'y a pas eu de manquements graves. Il faut par exemple recourir aux marchés publics lorsqu'on parle de 150 000 à 190 000 francs. Cela n'a pas été le cas. Mais mettez-vous donc à la place du chef de service. Nous sommes soit en présence d'un rond de cuir qui fait du zèle, qui prend zéro risque – le dossier n'avance alors pas –, soit nous nous trouvons face à un chef de service qui ose aller de l'avant et qui prend ce genre de risques. D'ailleurs, l'IDHEAP qualifie ce manquement de relatif.

Selon moi, il est important d'aller de l'avant. Le Conseil d'Etat, au milieu de ces débris de verre, a décidé de mettre sur pied le fameux COPIL. Celui-ci réunit toutes les tendances politiques et toutes les sensibilités. Plusieurs d'entre vous demandent un *restart*. Pour moi, le COPIL est le *restart*. Il doit aller de l'avant. Selon les conseillers d'Etat, il a la compétence de réexaminer les choses et de les adapter aux besoins. Dans le cadre de la commission ad hoc, le climat était extrêmement serein. Les endroits ont été définis, l'entreprise choisie. Cela s'est passé correctement. J'ai maintes fois entendu qu'il n'y avait pas de vent dans notre canton. Ce matin, M. Dumas a affirmé qu'aujourd'hui était le premier jour de vent. Bon, alors si vous pensez ainsi, mettons des mâts de mesure. Osons les mettre! Des communes sont intéressées par l'éolien. Laissons-les aller de l'avant! Personnellement, je prioriserais ces communes-là. Les mâts de mesure pourraient être mis à un autre endroit que défini par le Plan directeur cantonal. Si j'étais dans le COPIL, je ne mettrais pas les turbines, les éoliennes, à moins d'un kilomètre du bâti.

A ce jour, nous n'allons pas trouver davantage de fautes. On n'est pas là pour se crêper le chignon, mais pour répondre à un mandat politique cantonal et fédéral. Celui-ci nous demande d'effectuer une transition énergétique que nous avons votée. Il est important d'aller de l'avant dans ce domaine. La majorité de la population se positionne en faveur des énergies renouvelables. Aujourd'hui, nous devons trouver des solutions. Le chemin emprunté par le Conseil d'Etat me semble être le bon et ce malgré ce qu'il s'est passé. Je souhaite qu'à l'avenir, on fasse preuve de fair-play dans ce dossier délicat. Lorsque j'entends les citations de mon collègue Clément, cela me fait froid dans le dos. Ce ne sont pas nos principes. Chacun a le droit de s'exprimer, mais il doit le faire sans menaces. Cela est très très très important.

**Kolly Gabriel** (*UDC/SVP, GR*). Je prends la parole à titre personnel. Mes liens d'intérêts: je suis membre de la commission chargée d'examiner les infrastructures d'énergies renouvelables et membre de la CFG. Je prends également la parole à ce titre.

En entendant certains propos, notamment ceux de mes collègues de la CFG, je constate que nous voulons faire de cette dernière une commission d'enquête parlementaire et cela me dérange. Revoyez donc vos articles! L'article 14 de la LGC et les articles 103, 104 et 105 de la Constitution. S'il y a besoin d'une CEP, il faut déposer une requête pour en instituer une, mais il ne faut pas donner des devoirs à la CFG. Elle ne pourra pas convoquer des témoins ni demander aux personnes de l'IDHEAP de venir discuter. C'est cela qui me dérange dans le fond. Il y a certainement un travail à effectuer, mais pas en instrumentalisant la CFG à ce niveau-là.

Je rejoins un peu les propos du député Clément dans le sens que j'ai l'impression, et je l'ai dit à plusieurs reprises, que nous pourrissons le débat pour que rien n'avance. A coup d'instruments parlementaires, de blocages, on fige les choses afin que rien n'avance ou qu'on annule tout. A un moment, il faudra avoir le courage de tout bloquer, de tout arrêter, de tout laisser tomber ou de suivre, comme l'a proposé le député Dafflon, ce mandat fédéral. Comme l'a dit le député Clément, cette façon de faire de la politique à coups de mails assassins, de phrases assassines, voire de menaces, est détestable. Ce n'est pas ainsi que nous allons faire avancer les dossiers dans notre canton. Celui-ci d'ailleurs n'avance pas.

J'ai commencé à lire le rapport de l'IDHEAP, mais n'étant pas un grand lecteur, je me suis référé, après trois pages, aux cinq dernières pages de la conclusion. La lecture était très compliquée, mais la conclusion a le mérite d'être assez claire. Je sors ici un peu du débat de ce jour, mais je souhaiterais que le Conseil d'Etat fasse preuve d'autocritique au sujet des mandats qui sont attribués dans les services de l'Etat, ces mandats que l'on retrouve dans les comptes «Mandats externes» et qui se chiffrent parfois en millions de francs, en dizaines de millions de francs, au niveau de l'Etat et qui sont souvent très opaques. Ils concernent des bureaux d'ingénieurs, des bureaux de conseils et autres. Lors de l'examen des comptes et des budgets, la CFG pose souvent des questions à leur sujet. On nous répond alors qu'il s'agit d'un mandat externe attribué à telle chose depuis tant d'années. C'est cela que j'aimerais que le Conseil d'Etat reprenne. On a vu hier les problèmes financiers que va rencontrer le canton. Il y a là quelque chose à gratter, à chercher, en mettant par exemple en concurrence

certaines entreprises. Certains services donnaient des mandats à des bureaux d'ingénieurs depuis quinze ans. Il s'agissait toujours des mêmes montants et du même travail. Pourquoi ne pas les mettre en concurrence pour essayer de gagner quelque chose, tenter d'être plus efficient et plus efficace?

**de Weck Antoinette** (*PLR/PVL/FDP/GLP, FV*). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis membre de Paysage Libre Fribourg et vice-présidente de Paysage Libre Suisse.

On traite les opposants de vers dans le fruit. Vous avez donc le ver en face de vous! Il est facile de pointer du doigt les opposants. Mais pourquoi sont-ils là? Pourquoi certains d'entre eux recourent-ils aux menaces? On n'a effectivement pas à en faire. Il y a néanmoins une énorme frustration de ne pas avoir été entendus par le gouvernement. Depuis décembre 2020, nous recherchons la transparence. Il aura fallu huit questions, un mandat, une motion et ce postulat pour en obtenir et c'est uniquement par le biais du rapport de l'IDHEAP que nous l'avons obtenue. Depuis 2015, le Service de l'énergie sait ce qu'il s'est passé. Ce rapport de l'IDHEAP, que l'on lit avec de grands yeux étonnés, n'a rien révélé au Service de l'énergie. Lui savait qu'il avait donné le mandat à ennova. Il le savait. Il savait qu'ennova avait écrit, entre la première et la deuxième séance du groupe de travail, qu'elle aimeraient que le groupe Greenwatt vienne défendre ses intérêts pour les trois parcs. Après cela, on ose dire qu'il n'y a pas de conflits d'intérêts! Votre promoteur vient vous dire qu'il veut défendre ses trois parcs et vous niez la présence de conflits d'intérêts! ennova n'était plus un promoteur quand il dit vouloir défendre ses trois parcs? Que vous faut-il de plus?

Grâce à ce rapport, nous avons vu que parmi les sites choisis en coordination réglée ou en coordination en cours, six sur sept ont été développés par ennova ou par Groupe E. Il a fallu aller jusqu'au Tribunal fédéral pour disposer du contrat de vente du rachat par les SIG de la société ennova. Dans ce contrat de 2014, il y a toute la liste des 87 sites développés par ennova dans toute la Suisse. Et on vient nous dire qu'ennova n'est plus un promoteur. Ce n'est pas vrai! Dans le contrat, il est expressément mentionné qu'ennova doit continuer ses activités de promoteur. Comment peut-on encore nier? Ce qui me choque le plus est la réponse du Conseil d'Etat. Que le Service de l'énergie ait fait sa cuisine de son côté, soit. Que ce soient deux autres conseillers d'Etat en charge du dossier à l'époque, soit. Mais le scandale se situe dans le fait que vous, MM. les conseillers d'Etat, vous disposez d'un rapport non caviardé, contrairement à nous. Comme l'a dit mon collègue, le caviardage en rend la lecture très difficile. Le Bureau du Grand Conseil vous a demandé de le décaviarder. Seule une centaine de noms a alors été décaviardée. Vous nous répondez que les autres sont des noms de personnes. Nous ne voulons bien entendu pas savoir qui était la juriste ou le collaborateur en fonction au moment des faits. En revanche, caviarder les noms des mandataires – qui sont payés par notre argent – n'est pas correct. On n'aurait pas le droit de le savoir qui ils sont? Le caviardage des noms rend la lecture de ce texte très difficile. Dans votre rapport, vous nous dites qu'il n'y a pas de conflits d'intérêts avérés. Mais relisez le rapport de l'IDHEAP, notamment la page 107, qui est claire et nette!

A ce jour, le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux propose de recourir à la Commission des finances et de gestion. Pourquoi? Cela nous évite de nommer des personnes avec toutes les contraintes politiques que cela implique. De plus, ses membres ont l'habitude de travailler avec les services de l'Etat. Ils connaissent leurs manières de faire, leurs relations. Ils ont l'habitude de traiter avec les chefs de service. Cela serait beaucoup plus simple et cela va au-delà de cette affaire. Je pense en effet que le Service de l'énergie est beaucoup trop proche de Groupe E. Une étude à ce sujet doit également être effectuée par la Commission des finances et de gestion.

**Bürdel Daniel** (*Le Centre/Die Mitte, SE*). Ich bin Amman der Gemeinde Plaffeien und als Vertreter der Gemeinde Plaffeien Mitglied im Verwaltungsrat der Schwyberg Energie AG.

Ich bin der erste Grossrat, der heute das Wort auf Deutsch ergreift, das zeigt wohl auch, dass die Debatte in unseren Kantonsteilen französisch und deutsch total unterschiedlich abläuft und auch emotional ganz unterschiedlich aufgefasst wird. Einmal mehr staune ich über die Debatten zu diesem Thema. Unsere Gemeinde analysiert seit zirka 15 Jahren die Möglichkeiten für die Installation eines Windparks auf dem Schwyberg. Leider haben wir hierzu immer noch nicht die vollständigen Grundlagen zur Verfügung, um abschliessend die Wirtschaftlichkeit beurteilen zu können. Ich bedaure sehr, dass dieses Thema heute quasi nur auf der emotionalen Schiene diskutiert wird und wir im Kanton Freiburg nicht im Stande sind, die vom Bund verlangte Planung durchzuführen und so die Rahmenbedingungen beurteilen zu können. Lieber suchen wir immer wieder Elemente, die hinterfragt werden können und lassen Berichte erarbeiten, die dann wieder zerzaust werden können. Sicherlich muss man die im Jahre 2014 in der Legislatur 2011/2016 unter komplett anderen Voraussetzungen getroffenen Entscheide analysieren und wenn nötig auch die nötigen Schlüsse daraus ziehen. Aber welches sind die effektiven Fragen, die sich zu diesem Thema stellen? Haben wir genügend Wind für die Realisierung von einem oder mehreren Windpärken im Kanton Freiburg? Können wir die vom Bund geforderte Windenergie produzieren oder gibt es objektive Gründe, die dagegen sprechen? Ist der Wille vorhanden, im Kanton Freiburg einen Windpark zu realisieren?

Ich erinnere hier alle Grossräte noch einmal daran, dass wir verpflichtet sind, Windstandorte in unseren kantonalen Richtplan aufzunehmen und eben auch aufzuzeigen, ob es realistisch ist, diese zu schaffen. Wir möchten endlich eine Antwort auf

diese wesentlichen und wichtigen Fragen und damit die Grundlagen schaffen, um entweder die Windenergie im Kanton zu entwickeln oder diese Energieform in unserem Kanton bewusst - und zwar aufgrund der Erkenntnis von relevanten Fakten - nicht weiterzuentwickeln. Hierzu wurde das COPIL geschaffen mit der Integration von Gegnern und Befürwortern und auch einer politischen Vertretung mit fünf Grossrätiinnen und Grossräten. Geben wir ihnen endlich die Chance, zu arbeiten, damit sie die wichtigen Schlüsse daraus ziehen zu können.

Die Bevölkerung will Klarheit über die Rahmenbedingungen. Diese zumindest zuzulassen, ist unsere politische Aufgabe und Verantwortung. Lassen wir uns nicht torpedieren mit immer neuen Hinterfragungen von einzelnen Elementen, die man aufnehmen, kritisieren und für seine Zwecke instrumentalisieren kann. Nehmen wir Grossräte unsere Verantwortung wahr, nehmen wir Kenntnis von diesem Bericht und messen wir endlich den Wind auf unseren Hügeln, eventuell auch in unseren Tälern, damit der gesellschaftliche und vor allem politische Diskurs auf einer gesunden Basis weitergehen kann.

**Levrat Marie (PS/SP, GR).** Mes liens d'intérêts: je suis également membre de la commission ad hoc qui a examiné l'objet dont nous débattons après.

Nous sommes au parlement pour débattre de manière pragmatique, sans trop d'émotions, en particulier pour trouver des solutions en matière d'éolien non seulement, mais également d'autres énergies renouvelables, de transition énergétique. Sur ce point, je rejoins mes collègues Kolly, Dafflon et Berset qui se sont exprimés avant. Recevoir des menaces et avoir de l'animosité dans ce débat ne permettra pas de faire avancer le canton ni la transition énergétique. Je conçois qu'on veuille discuter de ces questions et c'est important de le faire. On doit néanmoins le faire de manière constructive.

Actuellement, nous disposons d'outils. Je comprends que vous soyez fâchés en lisant ce rapport. Des erreurs ont été commises. Néanmoins, nous disposons maintenant d'outils. Nous sommes en train de les mettre en place. Nous avons un COPIL, une commission ad hoc qui va par ailleurs mesurer le vent en temps et en heure. Cela sera consultable par toutes et tous sur ordinateur. Le Plan directeur cantonal prévoit aussi plusieurs éléments, notamment de planifier de nouveaux secteurs si l'objectif énergétique n'était pas atteint et d'évaluer tous les dix ans le concept éolien. Il est possible d'être fâché à la lecture du rapport, mais on part sur de bonnes bases. Nous devons reprendre un débat constructif, reprendre sur des bases saines, avec les outils dont nous disposons. A ce jour, nous avons le nécessaire pour aller de l'avant et ne plus stagner sur cette transition énergétique, que cela soit sur le volet éolien mais également sur d'autres volets. On parle ici de transition énergétique. Elle est nécessaire et elle va nous aider à vivre en société de manière écologique. Nous devons reprendre sur des bases saines et aller de l'avant avec les outils dont nous disposons aujourd'hui.

**Roulin Daphné (VEA/GB, GL).** Je m'exprime ici à titre personnel. Mes liens d'intérêts: j'ai été élue dans le district de la Glâne, le district qui reçoit, en l'état actuel du Plan directeur cantonal, sur son territoire et à ses frontières, quatre des sept sites potentiels pour l'exploitation d'énergie éolienne. Par ailleurs, je suis coautrice du mandat dont nous allons parler par la suite. Enfin, je suis membre du COPIL éolien.

Au vu des précédentes prises de parole, je vais me limiter aux conséquences du rapport abordé aujourd'hui. Pour ce faire, je tiens à rappeler le mandat 2022-GC-63 relatif à la révision du volet éolien du Plan directeur cantonal. A ce moment-là, en septembre 2023, nous avions accepté, à une écrasante majorité (101 voix), d'élaborer à nouveau le volet éolien du Plan directeur cantonal. Ceci a été fait puisque le COPIL éolien a été nommé début 2024. Celui-ci, comme l'a décidé le Grand Conseil, a pour mission de réexaminer la planification éolienne, de l'actualiser et de vérifier les critères appliqués. La mise en place de ce comité de pilotage témoigne déjà de la volonté de structurer le projet de manière vigoureuse et transparente. Ceci permet désormais d'aller de l'avant et de planifier notre politique énergétique dans le respect de l'environnement et de la population.

**Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle.** Der Staatsrat hat weder in Ausübung seiner Verantwortlichkeiten noch in Erfüllung seiner Pflichten gegenüber dem Parlament und auch gegenüber der Bevölkerung etwas kleingeredet. Er hat, wie das gesagt wurde, dem vorliegenden Postulat direkt Folge geleistet und dem Institut für öffentliche Verwaltung, wie es auf Deutsch heisst, den Auftrag erteilt, die gestellten Fragen ausnahmslos zu beantworten.

Wir haben es gesagt, wir haben es gesehen, wir haben es gelesen: Der Bericht des IDHEAP stellt fest, dass im Fall von ennova das Risiko eines Interessenkonflikts bestand. Wie die Expertinnen des IDHEAP darlegen, überlagern sich in einem solchen Prozess zwangsläufig öffentliche und wirtschaftliche Interessen - ich möchte hinzufügen, dass dieses Risiko auch in den allermeisten staatlichen Planungen in unterschiedlichem Ausmass besteht. Darum ja, der Bericht des IDHEAP hat in Bezug auf diesen Fall, der zehn Jahre zurückliegt, den Finger auf bestimmte Lücken in den Verfahren des Staates bei der Vergabe von externen Aufträgen gelegt und wohl auch bei der Governance. Aber, und ich danke da den Grossräten, die interveniert haben, sei das Herr Grossrat Berset oder Herr Grossrat Dafflon, ich glaube, der Staat hat die Konsequenzen gezogen - das ist das Wichtigste, was wir heute feststellen dürfen und müssen - und hat sich verpflichtet, diese Lücken zu schliessen. Insbesondere wird er auch prüfen, wie das Kompetenzzentrum für das öffentliche Beschaffungswesen gestärkt

werden kann. Wir haben ein entsprechendes Schreiben der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission bekommen, das wir auch beantworten werden.

La planification éolienne fribourgeoise a débuté il y a douze ans, à une époque où bon nombre des communes qui lui sont hostiles aujourd’hui en faisaient l’apologie, accusant même l’Etat de traîner les pieds dans ce dossier. Les temps ont changé, on l’a constaté ce matin. Il faut aussi admettre que si le contexte avait été le même qu’aujourd’hui, l’Etat aurait sans doute procédé différemment, en redoublant de précautions et en multipliant les vérifications pour tenter d’écartier le moindre risque au niveau des conflits d’intérêts et de la gouvernance. C’est ce que fait d’ailleurs le Conseil d’Etat aujourd’hui, dans le COPIL cité à plusieurs reprises, qui a été nommé – cela a été dit par M<sup>me</sup> la Députée Roulin – en janvier 2024 sur mandat du Grand Conseil. Je remercie au passage mon collègue pour sa très bonne collaboration dans ce dossier sensible.

Ce comité de pilotage s'est déjà réuni trois fois avec pour objectif la révision du volet éolien dont nous parlons aujourd’hui. Sa mission a été clairement définie par le Conseil d’Etat. Il réexaminera la planification éolienne, actualisera et définira les critères à retenir pour déterminer le choix des sites qui se prêtent le mieux à l’exploitation de l’éolien, dans le respect – c'est un élément très important – des procédures légales, notamment aussi des procédures légales fédérales. Je réponds là aux député-e-s Levrat, Dafflon, Glasson, Collomb, Dumas et Schumacher. Ce COPIL est composé de 15 membres, dont 5 membres du Grand Conseil – c'est un appui politique indispensable. Il y a des représentants du milieu écologique et des représentants de l’économie et de la Confédération, qui chapeautent tout le processus, qui l'a toujours chapeauté. Je rappelle que ce sera au Conseil fédéral d’approuver, le cas échéant, une modification du Plan directeur cantonal. Mon collègue de la DIME pourra en parler plus longuement. Il y a aussi deux membres de Paysage libre – le Conseil d’Etat en a beaucoup discuté et il a trouvé judicieux d’intégrer les opposants à l’énergie éolien – et un représentant de Suisse Eole. Enfin, le groupe est présidé par les deux Directeurs ici présents et deux experts indépendants, désignés par le comité de pilotage. Inutile de dire que les travaux du COPIL sont caractérisés par une rigidité absolue dans le choix du bureau d’accompagnement et aussi des mandataires pour les études spécifiques.

Sehr geehrte Damen und Herren Grossräte, bitte erlauben Sie mir, mich heute auch kurz zur Kampagne der Windkraftgegner zu äussern. In den letzten Monaten, ja sogar Jahren, hat der Staatsrat Dinge gesehen und gehört, die in dieser Weise nicht akzeptabel sind. Schmutzkampagnen und herabwürdigende, persönliche Angriffe gegen Staatsangestellte gehören leider schon fast zur Regel. Ich glaube, wir sind uns einig, solche Mittel haben in unserem Kanton in einer demokratischen Debatte nichts verloren.

Lassen Sie mich abschliessend noch im Namen des Staatsrates Folgendes festhalten - der Raumentwicklungsdirектор wird sicherlich noch ergänzen:

La planification d'un volet éolien au niveau du Plan directeur cantonal est une obligation fédérale – cela a été dit par le député Brodard – établie sur la base des critères définis essentiellement par la Confédération. J'insiste sur le terme de «planification» puisque ce dont nous parlons est simplement la désignation des zones – cela a été fait avec les sept sites – dans lesquelles a été identifié, sur la base de l'Atlas des vents, un possible potentiel éolien et où – c'est le point important – des études de détail peuvent être menées pour confirmer ou infirmer ce potentiel.

Je ne vais surtout pas m’immiscer dans les travaux et les tâches de la CFG, mais sachez que nous nous tenons à votre entière disposition pour partager tous les documents dont la CFG, mais également le Grand Conseil, pourraient avoir besoin. Nous sommes vraiment à votre disposition. Nous pourrons venir en personne pour répondre à vos questions. A vous de décider si vous le souhaitez ou non.

Pour terminer, oui, le rapport est passablement caviardé. C'est juste. Les rôles, Mesdames et Messieurs, sont clairement définis. Vous légiférez, nous appliquons et exécutons. Le caviardage du rapport de l'IDHEAP répond à une obligation légale sur la protection des données, que vous avez décidée. Les noms figurant dans le rapport, par exemple ceux des collaboratrices et collaborateurs qui n'occupent pas de fonction dirigeante, sont des données personnelles au sens de l'article 4 alinéa 1 lettre a de la loi sur la protection des données. Leur traitement est soumis aux restrictions prescrites par cette législation. Le rapport reprend entièrement des procès-verbaux internes où l'on dit ce que le collaborateur x a dit à la collaboratrice y. Les sources de ce rapport sont ces procès-verbaux. Il y a évidemment beaucoup de noms de collaborateurs que nous devons protéger. En droit fribourgeois, les données personnelles des personnes morales doivent également être protégées (art. 4 let. b). Nous avons donc dû contacter toutes les entreprises nommées dans le rapport pour leur demander si elles étaient d'accord que leur nom soit décaviardé. Imaginez-vous, ce n'était pas la priorité des entreprises de nous répondre. On a dû les relancer, une, deux, voire trois fois. J'ai examiné la possibilité de leur dire, dans un dernier courriel, que si elles ne répondaient pas dans les deux semaines, on partirait du constat que leur nom pouvait être décaviardé, mais cela n'est juridiquement pas possible. On a besoin d'une confirmation écrite de la société exprimant son accord pour que son nom puisse être décaviardé. La très grande majorité des entreprises ont joué le jeu, raison pour laquelle nous avons pu, dans un deuxième temps, décaviarder certains noms. A ma connaissance, il reste encore deux ou trois sociétés qui n'étaient pas d'accord que leur nom soit décaviardé.

Le Conseil d'Etat vous demande donc de prendre acte de ce rapport.

**Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement.**  
Ich erlaube mir, meinen Kollegen nur zu den Fragen zu ergänzen, die spezifisch die Raumplanung betreffen.

Je réponds ainsi au député Glasson: les compétences du COPIL éolien sont très claires. Elles ont été longuement discutées et définies de manière formelle par le Conseil d'Etat. Le COPIL éolien a notamment la compétence de revoir la planification éolienne. Tout le monde n'est malheureusement pas toujours clair au niveau du rôle du COPIL. Néanmoins, la décision du Conseil d'Etat sur son rôle est très claire: il a la mission de réexaminer ce qui a été fait, de même que la possibilité de remettre en question les critères, d'en rajouter ou d'en enlever, de revoir la pondération de ces critères et, par conséquent, de remettre implicitement ou explicitement en question les sites actuels ou d'en rajouter d'autres. Cela peut évidemment aller dans les deux sens si l'on se positionne de manière objective.

Plusieurs députés ont évoqué les sites à sortir du Plan directeur cantonal. Les sites en l'état sont validés par le Conseil fédéral par le biais de la validation du Plan directeur cantonal. Nous avons une planification sectorielle sur l'éolien comme nous en avons sur les surfaces d'assolement ou sur bon nombre de domaines sectoriels, qui relèvent de la compétence de chacun des conseillers des Etats dans leurs politiques sectorielles particulières. Le Plan directeur cantonal, sur ces aspects-là, est une synthèse de ce qui est fait dans chaque Direction. Il est important de le rappeler car il y a parfois confusion dans les planifications. Je vois que la députée de Week ne va pas dans ce sens. On mélange souvent les termes dans les types de planifications. Nous avons une planification sectorielle qui peut toucher l'agriculture, l'éolien, l'hydroélectrique, tous les domaines sectoriels possibles et imaginables. Le Plan directeur cantonal la consolide, le Conseil d'Etat l'adopte et le Conseil fédéral la valide. Il est important de comprendre comment changer les choses si on le désire.

Le Plan directeur cantonal, qui a repris la planification sectorielle, a été validé par le Conseil fédéral, avec des états de coordination variés. Le Conseil d'Etat a débattu de la proposition de soumettre aux autorités fédérales la suppression de certaines fiches ou d'en déprioriser certaines ou toutes. Il l'a d'ailleurs fait pour la fiche du site du Schwyberg, dans la phase de finalisation du Plan directeur cantonal en vigueur avant de déposer ce plan au Conseil fédéral. Cela a par ailleurs donné lieu à une discussion au sein de ce parlement. En termes de procédure, la Confédération a validé les sites existants. Elle devra donc valider, au même niveau, les potentielles modifications. Pour pouvoir soumettre de manière valide de telles propositions de modifications à la Confédération, le Conseil d'Etat doit disposer d'arguments solides. Cela est précisément la tâche du COPIL. Ce dernier pourra alors par exemple décider de maintenir les sept sites, d'en enlever certains ou de tous les supprimer. Cela fera l'objet de discussions au sein du COPIL qui devra, sur la base des études scientifiques qui peuvent être commandées par ce dernier, faire un constat. Si des modifications doivent être effectuées, c'est une décision du Conseil d'Etat, une discussion au Grand Conseil selon le droit actuel en matière d'aménagement, puis une validation finale par le Conseil fédéral. Ce dernier valide des changements, mais cela vaut pour tous les domaines. Si l'on change une fiche sur un parc sportif ou tout ce qui se trouve dans le Plan directeur cantonal, on doit avoir des arguments solides pour le faire et c'est le travail que nous allons effectuer ces prochaines années. Cela prendra du temps. Cela doit se faire si possible dans un climat de confiance. Il faut donc investir le temps nécessaire. J'ai invoqué ici quelques éléments de procédure qui sont, à mon sens, importants à comprendre pour la suite, notamment la classification et le choix du nombre de fiches.

Le député Dumas a qualifié le pouvoir du COPIL de pseudo-pouvoir. Je trouve ce terme un peu polémique, d'autant plus que ce n'est franchement pas le cas. Comme je viens de l'évoquer, le COPIL est composé de manière représentative. Il réunit en effet toutes les sensibilités impliquées dans ce dossier. Sa composition a par ailleurs fait l'objet de nombreuses discussions. Il travaille aujourd'hui dans un climat serein. Des discussions peuvent bien évidemment être controversées. Cela est normal, nous sommes en démocratie, les gens ont différents avis. Le COPIL est précisément là pour qu'on puisse échanger. Le climat est constructif, du moins il l'était lors des séances auxquelles j'ai participé. Il est également là pour progressivement restaurer la confiance qui a été sérieusement ébranlée. Il a tout loisir de remettre en question les critères de priorisation. Il peut en enlever ou en ajouter s'il l'estime juste. Il peut donner d'autres pondérations aux priorisations. Les pondérations sont relativement subjectives. Le contexte national, tant juridique que politique, a changé. On peut donc partir de l'idée que les choses ne sont plus tout à fait les mêmes, mais c'est le cas de tous les projets. Prenons l'exemple d'un projet de 2010. Je doute qu'à ce jour, il soit le même qu'à l'époque. Si vous concluez qu'il est identique à celui de 2010, il y a une forte probabilité que vous ne faites pas correctement votre travail. Il n'y a pas de raison que cela soit différent pour l'éolien. Le COPIL tirera ensuite les conclusions qu'il estimera justes. Il présentera ensuite, si nécessaire, les arguments au Conseil d'Etat pour, s'il le faut, retirer des sites, en déprioriser, en rajouter en fonction des travaux de fond. Il faudra du temps, des études élaborées par des experts neutres qui pourront être commandées par le COPIL avec toutes les possibilités qui ont notamment été évoquées par la députée Roulin.

Je tiens à remercier toutes les personnes qui participent aux travaux du COPIL et qui, malgré toutes les divergences, accomplissent un travail constructif qui sera long. Le temps permettra d'établir des bases solides et d'œuvrer dans un climat de confiance.

Je réponds ici au député Thévoz au sujet de la possibilité de confier au COPIL la compétence de déterminer la place des mâts de mesure. Sur le fond, pourquoi pas? Cependant, le Grand Conseil en a décidé autrement lorsqu'il a confié cela à une commission spéciale. Il faut juste veiller à ce que les décisions soient cohérentes entre elles. Si vous désirez revenir sur votre décision, on s'exécutera. Si, au contraire, vous maintenez votre décision, on poursuivra notre travail en l'état. Pour l'instant, le COPIL n'interfère pas dans la mission qui a été confiée par le Grand Conseil à une commission ad hoc. Je n'ai pas à juger les travaux du Grand Conseil. Cela peut fonctionner ainsi, mais cela pourrait aussi fonctionner différemment.

En revanche, je rappelle que le COPIL pourra porter son intérêt sur d'autres sites. Cela conduirait à la pose de mâts de mesure sur des sites qui ne figurent actuellement pas parmi les sept sites sur lesquels travaille la commission. Si d'aventure on prend cette direction, il faudra être ouvert au résultat.

Pour répondre au député Dafflon sur la question des marchés publics, je relève qu'il y a effectivement une grande différence entre le droit formel, qui a été probablement respecté, et la sensibilité, qui n'a certainement pas été la bonne. Vous avez parlé de manquements formels, respectivement de conflits d'intérêts évidents. Vous avez évoqué l'application de la loi, mais pas par des ronds-de-cuir. Nous avons régulièrement, au sein de groupes de pilotage des projets de construction – qui en général incluent des députés de toutes les sensibilités politiques – des discussions. La plupart d'entre vous ont déjà pris part à ce type de groupes. Ils connaissent les discussions sur l'application de la loi sur les marchés publics, la marge de manœuvre dont nous disposons, lorsqu'il s'agit notamment de concilier les intérêts de l'emploi dans le canton et ceux de la loi et de la concurrence. Ce sont des intérêts contradictoires. Si on ne les applique pas avec un certain discernement, on nuit aux intérêts du canton. Cela a été le cas à plusieurs reprises. Prenons l'exemple d'une décision formellement illégale, prise par une commission de bâtisse. Je ne dévoile rien, ce n'est pas un scoop, cela a déjà été discuté dans ce parlement. L'objet en question était la ferme-école de Grangeneuve: la COBA, avec l'accord explicite de tous les groupes parlementaires, a décidé d'utiliser du bois fribourgeois pour construire cette ferme-école. Cela est contraire au droit. Il a cependant été constaté qu'une telle décision était d'intérêt public. Comme personne ne s'y opposait, il n'y avait pas de casus belli. La ferme-école a été construite avec du bois fribourgeois. Je ne cherche pas à vous inciter à aller aux limites du droit de manière systématique. Nous avons d'autres procédures dans différents endroits où l'on essaie de faire de l'entreprise totale tout en maximisant la possibilité des entreprises d'y participer. Cela est probablement légal. Il se peut qu'un tribunal nous juge trop protectionnistes. Les cantons alémaniques reprochent souvent aux cantons francophones d'appliquer le droit sur les marchés publics de manière trop protectionniste. Ils n'utilisent pas toujours des termes amènes à notre égard. Notre culture est un peu différente de la leur. Nous tenons à notre économie locale et agissons en conséquence. En revanche, cela ne signifie pas que nous n'ayons pas à faire preuve de sensibilité particulière sur des sujets très sensibles, si l'application du droit peut être faite de manière flexible là où un intérêt public évident est légitimé par des députés de tous les bords. Cela demande néanmoins une circonspection toute particulière dans des domaines politiques sensibles comme celui dont nous parlons aujourd'hui. Cela n'a manifestement pas été le cas dans le passé. Il faut bien distinguer le droit pur du manque de sensibilité de certains dans l'application du droit sur des sujets où l'on demande une sensibilité particulière. On a toutes et tous des moments où l'on doit laver plus blanc que blanc si l'on veut gagner la confiance des gens. C'est le cas ici.

Sans anticiper nos discussions, le Conseil d'Etat s'entretiendra volontiers avec la CFG sur la manière dont l'administration publique peut renforcer la loi sur les marchés publics, avec notamment un focus sur le nouveau centre de compétences sur les marchés publics. Celui-ci se trouve à la DIME et il doit encore solidifier son impact dans certains services de l'Etat.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

## Rapport 2024-DEEF-25

### Promotion et développement des infrastructures d'énergies renouvelables (mise en oeuvre du mandat 2023-GC-172)

Rapporteur-e:

**Mauron Pierre (PS/SP, GR)**

Représentant-e du gouvernement:

**Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle**

Rapport/message:

**22.08.2024 (BGC décembre 2024, p. 4686)**

## Discussion

**Julmy Markus (Le Centre/Die Mitte, SE).** Ich spreche im Namen der Fraktion Die Mitte. Meine Interessenbindung: Ich bin Mitglied der parlamentarischen Ad-Hoc Kommission zum Thema Förderung und Ausbau der Infrastruktur für erneuerbare

Energien, welche durch das Büro des Grossen Rates am 24. Juni 2024 zur Überwachung der Windmessungen eingesetzt wurde und am 22. August 2024 eine erste Sitzung abgehalten hat.

Auftrag unserer informellen Kommission war es, etwas Licht in dieses hochemotionale Thema zu bringen und Antworten auf brennende Fragen zu erhalten. Diese haben der zuständige Staatsrat und die anwesenden Projektverantwortlichen sehr gut dokumentiert und begründet.

Die Fraktion Die Mitte Freiburg nimmt Kenntnis vom vorliegenden Bericht mit den folgenden Bemerkungen: Das ambitionierte Ziel, 160 GWh Windenergie pro Jahr im Kanton Freiburg zu produzieren, erfordert ein gezieltes und fortschrittliches Handeln. Im kantonalen Richtplan bestehen denn auch 7 Standorte für mögliche Windenergieanlagen, welche als erstes durch eine permanente Windmessung über längere Zeit bestätigt werden müssen. Dabei sind sehr viele Kriterien zu berücksichtigen und zu erfüllen. So zum Beispiel der Abstand zu bewohnten Gebäuden, Bauzonen, Gewässern, Grundwasserschutzzonen, Vogelschutzzonen etc. – dies ist nur eine kleine, nicht abschliessende Aufzählung von Kriterien.

Die Windmesskampagne soll bereits jetzt beginnen und bis Ende 2026 oder längstens bis Ende 2027 dauern. Dabei sollen 3 – 4 der 7 Standorte im ersten Jahr sowie der Rest im zweiten Jahr gemessen werden. So werden alle 10 Minuten Messungen durchgeführt. Um Wettbewerbsverzerrungen zu verhindern, durften Windparkentwickler kein Angebot einreichen. Die Messdaten werden auf einer öffentlich zugänglichen Website veröffentlicht. Den Zuschlag erhielt das Unternehmen mit den meisten erfüllten Kriterien und dem gleichzeitig günstigsten Angebot.

Zur Erinnerung: Die Bundesgesetze über die Raumplanung verpflichten die Kantone, in ihren Richtplänen geeignete Gebiete für die Nutzung der Windkraft auszuscheiden. Die Auswahl erfolgte auf den Daten des Windatlas der Schweiz. Der Kanton Freiburg hat ebenfalls bestimmt, dass jeder Park mit mindestens 6 Windturbinen ausgestattet sein soll. So soll die Zersiedelung der Gebiete vermieden werden. Die zusätzlichen Kriterien können jedoch bei der allfälligen Planung durch das COPIL in Frage gestellt werden.

Betroffene Gemeinden konnten sich für die Aufstellung eines Windmessmastes entscheiden. Bei Ablehnung durch die Gemeinden werden die Masten auf Grundstücken, die dem Staat, dem Bund oder Privaten gehören, aufgestellt. Für dessen Aufstellen ist keine öffentliche Auflage erforderlich.

All dies führte zu grosser Konfusion bis hin zu Entrüstung. Festzuhalten gilt, dass derzeit im Kanton kein Projekt zur Entwicklung eines Windparks geprüft wird. Zuerst müssen die Windmessungen die Vorgaben des Kantonalen Richtplans bestätigen. Ebenfalls kann der Windpark nicht ohne Zustimmung der Gemeinde entwickelt werden.

Die zukünftige Arbeit unserer Kommission besteht darin, den Staatsrat weiterhin zu begleiten und die durchzuführenden Windmessungen zu beaufsichtigen, zu kontrollieren und zu interpretieren. Wir werden jedoch keine Entscheidungen treffen oder über einzelne Punkte abstimmen können. Unser Mittel wird die Empfehlung und die Prozessbegleitung bleiben.

Ja, meine Damen und Herren, in Anbetracht der angestrebten Energiewende 2050 und der damit verbundenen Klimaneutralität dürfen wir keine Zeit verlieren und uns gegenseitig mit Argumenten bekämpfen, um nach Möglichkeit die alternative Herstellung von Energie zu verhindern. Wir sollten davon absehen, den Umweltschutz gegen die Windparks und den Vogelartenschutz sowie den Lärm gegen den Landschaftsschutz auszuspielen. Alle sprechen davon, dass die Energiewende voranzutreiben sei. Alle möchten Strom und Energie aus erneuerbarer und nachhaltiger Produktion. Am liebsten vor Ort. Aber ja nicht in seinem Garten und schon gar nicht in seiner Sichtweite oder in der Nähe seines Grundstückes. Wenn wir uns aber weiterhin von allen Seiten bekämpfen, kriegen wir die Kurve in der Energiewende ganz sicher nicht.

**Robatel Pauline (PLR/PVL/FDP/GLP, GL).** Je souhaite tout d'abord déclarer mes liens d'intérêts: j'ai siégé au sein de la commission ad hoc chargée de superviser les mesures de vents. Je représente également le district de la Glâne, une région directement concernée puisqu'elle figure parmi les zones identifiées dans le Plan directeur cantonal. Je m'exprime au nom du groupe groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux.

Cela étant précisé, permettez-moi de revenir sur un point qui, à mon sens, jette une ombre épaisse sur la procédure en cours. Lors du dépôt du mandat, le 11 juillet 2023, pour poser des mâts de mesure sur les sept sites inscrits au Plan directeur cantonal et lors de notre séance de commission ad hoc du 22 août dernier, ni les motionnaires ni les membres de la commission n'avaient connaissance du rapport d'enquête pourtant transmis auparavant au Conseil d'Etat. Ce rapport, qui aurait dû être le vent porteur de notre réflexion, a été gardé sous silence et ne nous a été révélé qu'à la mi-septembre, soit après notre séance. Il est inadmissible qu'un document d'une telle portée, une boussole censée guider notre action, n'ait pas été transmis lors de notre séance. En effet, ce rapport ne laisse aucune place au doute. Il révèle des vices comme cela a été soulevé auparavant lors de nos débats. Autrement dit, les fondations mêmes de ce projet sont bancales et les informations qui nous ont été présentées étaient erronées. Je tiens à réaffirmer le rôle des mâts de mesure: leur mission ne doit pas être de confirmer des sites imposés par un Plan directeur construit sur des bases, aujourd'hui on le sait, défaillantes. Non! Le rôle est de chercher

le vent là où il souffle réellement, d'identifier les meilleurs sites du canton pour produire de l'énergie éolienne. Cette tâche doit revenir aux experts indépendants du COPIL, qui possèdent l'impartialité, les compétences nécessaires pour apporter une réponse objective et scientifique.

A cela s'ajoute une autre incongruité: la précipitation. Nous avançons à un rythme effréné. Comment justifier que nous continuons aveuglément sur les sept sites du Plan directeur cantonal alors même que les bases de ce projet sont remises en question? Ce que propose le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux est simple: suspendons immédiatement ce mandat! Concentrons-nous sur un ou deux sites pilotes et attendons les résultats concrets des premiers mâts de mesure avant d'envisager la suite.

En conclusion, il est impératif de ralentir la cadence, d'exiger des explications précises sur ces manquements procéduraux et d'attendre les résultats tangibles des premiers mâts de mesure avant d'avancer plus loin. Ainsi, ce mandat, dans la forme actuelle, doit être suspendu. Continuer comme si de rien n'était serait non seulement une erreur politique, mais un nonsens pratique, une fuite en avant vers une destination incertaine. Ce n'est qu'une question de rigueur, de responsabilité, de transparence et de crédibilité vis-à-vis des communes et des citoyens.

**Mauron Pierre** (PS/SP, GR). Je mets cela sous l'émotion du Président puisque dès demain, il ne présidera plus le Grand Conseil. Mais il a commis une erreur au départ: le rapporteur devait en effet s'exprimer en premier pour expliquer le travail de la commission. La parole devait ensuite être donnée aux députés. Ceci est tout pardonné car Adrian fut un excellent président durant toute l'année 2024. On reprend donc au début et je répondrai aux deux intervenants qui se sont exprimés avant que la parole me soit donnée.

La commission que j'ai eu l'honneur de présider fait suite au mandat "Promotion et développement des infrastructures d'énergies renouvelables". Cette commission permettrait en fait de faire l'un des premiers pas vers la restauration de la confiance et de revenir à une forme de pragmatisme afin de rétablir le lien entre le Grand Conseil, le Conseil d'Etat et la population, en étant parfaitement transparents.

Au chapitre de l'éolien, le mandat demandait la pose de mâts de mesure sur l'ensemble des sites présents au Plan directeur, mais également sur d'éventuels autres sites qui pouvaient être potentiellement intéressants. Le mandat demandait en outre la mise en œuvre d'un comité de pilotage, à ne pas confondre avec le comité de pilotage éolien qui agit en parallèle. Pour ce comité de pilotage, le Conseil d'Etat a proposé au Bureau de mettre en place non pas un comité de pilotage, mais une commission parlementaire ad hoc. Celle-ci fut nommée le 24 juin. Il s'agit en fait d'un outil informel, et là je salue, de concert avec les membres de la commission, l'ouverture du Conseil d'Etat puisque c'est la première fois que nous avons une commission instituée dont le but est de surveiller la mise en œuvre d'un mandat. Normalement, lorsqu'un mandat est adopté, le Conseil d'Etat l'exécute et le Grand Conseil n'est informé qu'à la fin de son exécution ou de son inexécution. Ici, la commission accompagne le travail du Conseil d'Etat. Tous les groupes politiques y sont représentés. Elle va également demander et obtenir, en toute transparence, les informations relatives aux mesures prises. Elle garantira non seulement la transparence mais aussi la surveillance du Grand Conseil.

Nous nous sommes réunis le 22 août 2024. Le travail effectué par la DEEF, notamment la mise en place du marché public pour ces mâts de mesure, nous a été présenté. Le mandataire externe, spécialiste en marchés publics, M. Patrick Vallat, a effectué son travail. Ce comité d'appel d'offres était présidé par le secrétaire général de la DEEF, M. Christophe Aegerter. Vous retrouvez dans le rapport les aspects techniques liés à ce marché public.

Au niveau des coûts, on parle de 260 000 francs par mât, avec une subvention de la Confédération à hauteur de 40%. Ces coûts sont ensuite refacturés aux entreprises qui vont développer des sites éoliens puisqu'un site éolien ne peut pas être développé sans mesure de vents. Ce processus aurait de toute façon dû avoir lieu.

La question des sites choisis s'est posée. Pourquoi effectuer des mesures sur les sept sites inscrits au Plan directeur? Faut-il commencer par ceux-ci ou non? La question était simple. M. Curty me corrigera si nécessaire mais, sauf erreur, quatre à cinq mâts de mesure au maximum peuvent être mis en place en même temps. On va donc commencer par les sites retenus puis, progressivement, développer la chose. A l'époque, on agendait la pose de ces mâts de mesure à cet automne. Je me suis renseigné hier soir et, à ce jour, quatre conventions ont été signées: pour le Schwyberg sur un terrain de l'Etat, pour la Côte du Glaney sur un terrain privé, pour le massif du Gibloux sur un terrain privé, et pour la région Surpierre-Cheiry sur un terrain privé également. D'après les informations que j'ai obtenues, les travaux pour la pose du premier mât pourront débuter l'année prochaine, selon les conditions météorologiques. Le montage du mât se fera environ trois semaines après les ancrages réalisés. Quant aux autres mâts, ils pourront être posés entre mars et août 2025, selon la disponibilité du matériel et surtout des conditions particulières locales, notamment le respect des mesures de protection de la faune et de l'avifaune. Celles-ci doivent être prises en considération. En guise de prochaine rencontre, je proposerai aux membres de la commission, une fois que le premier mât de mesure aura été posé, comme cela a fait lors de la construction du barrage de Rossens, d'aller sur place à la rencontre de la population. Je proposerai même aux membres de la commission de nous voir sur place, une

fois que le premier mât de mesure aura été implanté. Nous pourrons ainsi nous rendre compte sur place de la situation. Les communes concernées pourraient même être invitées.

A ce jour, aucun projet de parc éolien n'est à l'étude dans notre canton. Les mesures de vents doivent confirmer ou infirmer si les sites retenus sont favorables et adéquats. Si d'autres sites se révèlent plus intéressants, nous les retiendrons également. Nous avons cet intérêt supérieur du pays et du canton. Je vous rappelle néanmoins que l'éolien ne représente au final, d'après les objectifs, que 7% de l'énergie que nous devons produire. Nous nous consacrerons aussi aux autres mesures.

Nous sommes contents de la manière dont les choses avancent en toute transparence au sein de la commission. En cas de questions, n'hésitez pas à nous aborder. La prochaine réunion de la commission devrait intervenir au début de l'année prochaine, vers le mois de mars, pour le premier mât de mesure. La commission opère en toute transparence et en bonne intelligence. Nos débats ne sont pas émotionnels. Ils sont au contraire pragmatiques: nous avons pour but de sortir de l'ornière en nous basant sur des données objectives, impartiales, avec toutes les communes qui le souhaitent.

**Esseiva Catherine** (*PLR/PVL/FDP/GLP, LA*). Mon lien d'intérêts: je suis comandataire du premier mandat "Révision du volet éolien" et membre de la commission ad hoc à la suite de l'acceptation du deuxième mandat "Promotion et développement des infrastructures d'énergies renouvelables". Je parle en mon nom.

Ce deuxième mandat demande notamment de poser les mâts de mesure sur l'ensemble des sites présents au Plan directeur cantonal. Il demande également d'examiner d'éventuels autres sites sur demande des communes concernées. Dans l'exécution de ce mandat, une commission ad hoc a été nommée. Sa mission est de superviser, de contrôler et d'interpréter les mesures de vent qui seront effectuées. Les membres de la commission se sont réunis le 22 août 2024. Nous avons alors considéré que nous ne pouvions que prendre acte des décisions du Conseil d'Etat. Lors de cette séance, la Direction nous a présenté les éléments d'appels d'offre. Il convient de noter que les développeurs de parcs éoliens n'étaient pas autorisés à déposer une offre. Dans les prestations de cette adjudication, trois à quatre des sept sites figurant sur le Plan directeur cantonal devront être mesurés durant la première année. Je ne reviens pas sur les éléments techniques et financiers mentionnés dans le rapport. J'aimerais par contre clarifier certains points qui doivent être coordonnés. Je rappelle que les sept sites inscrits au Plan directeur cantonal ont été choisis sur les données de l'Atlas des vents de la Suisse, selon lesquelles les zones retenues offrent un haut potentiel éolien. Je relève également que le COPIL, institué dans le cadre du premier mandat, a pour mission de réexaminer la planification éolienne et de vérifier si d'autres critères peuvent déterminer le choix des meilleurs sites. Donc le COPIL doit bien valider et vérifier ces sites. Conformément au deuxième mandat, d'autres sites pourraient être examinés et il me paraît évident que les mandats doivent être coordonnés. Dans ce sens, le COPIL doit valider la position des sites, respectivement des mâts de mesure.

Sur cette base, j'ai deux questions au Conseil d'Etat quant au fonctionnement des différents intervenants, c'est-à-dire du Conseil d'Etat, du COPIL et de la commission ad hoc. Comment s'effectue la communication s'agissant de la coordination des mandats? Je pars du principe que le COPIL a été informé de l'ordre du jour de la séance de la commission ad hoc du 22 août. Est-ce bien le cas? Les premiers sites, respectivement les positions des premiers mâts de mesure, ont-ils été validés par le COPIL avant l'adjudication? Au niveau de l'adjudication, j'aimerais rappeler que si des nouveaux sites étaient proposés par le COPIL, il serait possible de le faire sans procéder à un nouvel appel d'offre jusqu'à trois mâts supplémentaires. Considérant les échanges à la suite de l'enquête administrative, je retiens que le rapport de l'IDHEAP a été remis le 31 octobre 2023, qu'il a été modifié le 13 juin 2024 et que la première séance de la commission ad hoc a eu lieu le 22 août 2024. Je regrette que le Conseil d'Etat n'ait pas informé la commission ad hoc de la réception de ce rapport et de son contenu lors de sa séance. Ce document, de mon point de vue, fait partie du dossier. Je demande au Conseil d'Etat s'il y a d'autres documents qu'il doit nous transmettre. S'agissant de la suite de l'intervention de la commission ad hoc, est-il possible d'avoir une coordination avec le COPIL éolien? Est-il possible d'avoir les procès-verbaux ou un résumé des points importants?

**Herren-Rutschi Rudolf** (*UDC/SVP, LA*). Meine Interessenbindung ist die Mitgliedschaft in der Ad-hoc-Kommission. Ich äussere mich hier aber im Namen der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei.

Mit der Annahme des Auftrags 2023-GC-172 zur Förderung und zum Ausbau der Infrastruktur für erneuerbare Energien hatte unser Parlament dem Staatsrat einen klaren Auftrag erteilt. Die elfköpfige Kommission soll nun Windmessungen beaufsichtigen, kontrollieren, interpretieren und dem Grossen Rat Bericht erstatten. Dieser erste Bericht zeigt nun das etwas ernüchternde Ergebnis der bisher geleisteten Abklärungen für die sieben im kantonalen Richtplan eingetragenen Windkraftstandorte.

Unsere Fraktion hat etwas Bedenken bezüglich der Fortschritte in diesen Abklärungen: Sind es nur die vorhin erwähnten Verfahrensfehler, die verzögern oder sind auch einzelne, politische oder persönliche Befangenheiten Schuld, dass der Auftrag und die Arbeitsschritte verzögert werden? Es stellt sich nun die Frage, ob der kantonale Auftrag überprüft, die Übung abgebrochen und neu gestartet werden sollte oder ob gar das viele Geld und die Zeitressourcen effizienter eingesetzt werden könnten. Nein, zuerst müssen wir trotzdem das Potential und damit die Wirtschaftlichkeit solcher Anlagen kennen.

**de Weck Antoinette (PLR/PVL/FDP/GLP, FV).** Je déclare mes liens d'intérêts, déjà déclarés précédemment: je suis vice-présidente de Paysage Libre Suisse et membre du Comité de Paysage Libre Fribourg.

On dit trop souvent que les mouvements critiques face à l'éolien sont contre les mesures de vent. C'est faux! Nous sommes contre le fait que l'on mette les mâts de mesure sur les sites déterminés par le Plan directeur. Vous l'avez vu, on l'a entendu, le Plan directeur a été fait de façon viciée puisque c'est un promoteur qui y a mis ses propres sites, ainsi que ceux de Groupe E. Il aurait été beaucoup plus juste de donner un mandat à cette commission en déterminant que des mâts de mesure soient placés de façon à quadriller l'ensemble du territoire.

Je tiens à rappeler quelques dates. Mon collègue Fattebert et moi-même avons déposé, avec d'autres députés, un mandat qui demandait la révision du plan éolien. La réponse à ce mandat, qui a été accepté d'ailleurs par le Grand Conseil, nous a été donnée le 12 juillet. Or, ce mandat a été déposé le 11 juillet. Cela veut dire que ses auteurs ne savaient pas que le Conseil d'Etat était prêt à revoir la planification éolienne. Autre chose: le rapport IDHEAP a été livré dans un premier temps au mois d'octobre. Le Service de l'énergie a demandé quelques modifications qui ont été apportées au mois de novembre. Il y a ensuite eu un échange entre les auteurs. Le Conseil d'Etat a ensuite traîné en longueur car finalement, le rapport modifié au mois de novembre est exactement identique à celui que nous avons reçu au mois de juin. Le Conseil d'Etat ne l'a finalement livré qu'au mois de septembre. Comme cela a été relevé par mes collègues, si le Conseil d'Etat avait tout de suite transmis ce rapport, c'est-à-dire au mois de novembre 2023 déjà, le mandat n'aurait pas été accepté comme il l'a été au mois de mars 2024 où tous les membres ici présents ont été trompés par le fait que c'était un mandat général sur les énergies renouvelables où l'éolien n'était qu'un des points. Il aurait été facile de demander de modifier ce point et que le Conseil d'Etat dise clairement que l'on mettrait des mâts de mesure sur l'ensemble du territoire pour que l'on connaisse les vraies valeurs des vents sur l'ensemble et qu'on ne stigmatise pas les sites qui se trouvent au Plan directeur. C'est le grand reproche que je ferai aujourd'hui. J'entends maintenant le président dire qu'on mettra quatre mâts de mesure sur les sites et qu'il en reste encore trois. J'espère que pour les trois, on pourra collaborer avec le COPIL, où nous avons deux experts, pour définir le lieu où il convient de mettre des autres mâts dans le but d'avoir une vision globale du Conseil d'Etat sur le potentiel éolien de notre canton.

**Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle.** Zuerst möchte ich mich bei der Ad-hoc-Kommission bedanken für die gute Zusammenarbeit und auch beim Berichterstatter für seinen ausführlichen Bericht. Wie gesagt beschreibt der Bericht, der Ihnen vorliegt, in transparenter Weise den gesamten Prozess, der in die Wege geleitet wurde, um den Auftrag des Grossen Rates zu erfüllen.

Il a aussi mis en évidence les difficultés que nous avons rencontrées à trouver des entreprises pouvant répondre à cet appel d'offre. Cela est dû à la rigidité des critères posés pour éviter toute relation directe avec les acteurs du marché. Ainsi, sur les 20 entreprises intéressées à effectuer ce travail et qui ont téléchargé le dossier sur Simap, seules deux ont pu répondre aux critères posés. Cette situation n'a pas aidé à obtenir les offres les plus intéressantes. Mesdames et Messieurs, cela n'est pas gratuit. Le contribuable devra payer près de 270 000 francs par mât de mesure. Cela est 2,5 fois plus cher que ce qui avait été initialement estimé.

Die gute Nachricht ist, dass der Bund seinen Beitrag in der Höhe von 40 Prozent auch für die neuen Kosten zugesagt hat. Das Unternehmen, das die öffentliche Ausschreibung gewonnen hat, ist Meteotest mit Sitz in Bern. Dies ist auch das Unternehmen, mit dem Ende Sommer erste Prospektionen vor Ort aufgenommen wurden, um Standorte für die Messmasten zu finden. Ich wiederhole mich...

Il est prévu de poser trois ou quatre mâts la première année. Il faut mesurer le vent pendant douze mois au moins. Nous avons demandé la collaboration des communes concernées par le périmètre éolien inscrit dans le Plan directeur cantonal. Cela représente 21 communes. Cinq d'entre elles ont répondu favorablement, sans pour autant pouvoir proposer des terrains pour accueillir un mât. Je vous donne quelques données techniques: un mât a une base d'environ 1 m<sup>2</sup>; sa hauteur atteint 100 mètres et il est stabilisé par des haubans dont le rayon mesure 80 mètres. Maintenant, vous voyez un peu à quoi cela ressemble.

Der genaue Zeitpunkt hängt von der Verfügbarkeit des Materials, das ist das erste Kriterium, und auch von den Wetterbedingungen ab. Und wie gesagt: Auf einer speziell dafür eingerichteten Webseite werden die Messresultate veröffentlicht werden, vollkommen transparent, wie es der Grosse Rat verlangt hat.

Nous allons continuer à informer régulièrement la commission ad hoc sur ce dossier. Je suis en contact avec son président. On se réunira aussi souvent que vous le souhaiterez.

Je réponds ainsi à la question de la députée Esseiva: ce sont des vases communicants. Il ne faut pas confondre le COPIL éolien, dont on a parlé précédemment dans le cadre de l'enquête administrative au sujet d'ennova, et cette commission ad hoc. Le Grand Conseil a souhaité l'institution de cette dernière. Celle-ci n'a siégé qu'une seule fois. On ne vous a pas informé de ce qui se passe au niveau du COPIL éolien mais ce fut le cas vice-versa. Lors de la dernière séance du COPIL éolien, on

a informé au sujet des mesures de vent, du rapport ennova en toute transparence. Le Grand Conseil a manifestement accès à tous les documents. Si ce n'est pas le cas, on continuera à faire en sorte que les deux commissions communiquent entre elles.

M<sup>me</sup> Esseiva, le Grand Conseil n'a pas souhaité que le COPIL éolien valide les sites. Les sept sites ont été validés par le Grand Conseil. En fait, le COPIL éolien n'a pas la tâche de définir quoi que ce soit dans ce dossier-là. Il est néanmoins informé de la situation de manière régulière. Une fois que nous disposerons des premières mesures de vent, ces données inspireront sans doute, après quelques mois, les travaux du COPIL éolien en charge de réexaminer la planification éolienne.

M<sup>me</sup> Robatel, vous parlez de manquements procéduraux. Si vous avez ce sentiment, n'hésitez pas à en parler au sein de la commission qui est là pour cela. Si vous jugez qu'il est urgent et nécessaire d'agender une réunion de la commission ad hoc, faites-le. C'est avec plaisir que nous nous tenons à votre disposition.

**Mauron Pierre (PS/SP, GR).** M. le Représentant du Gouvernement a répondu aux questions pratiques, financières et de procédure. Pour ma part, je vais clarifier une fois encore la date de la pose du premier mât, de sorte que les membres de la commission puissent être informés de la date de la prochaine séance de commission. Je propose que cette séance se tienne sur place. S'il y a des questions de transparence, de financement, de conflits d'intérêts, n'hésitez pas, dès réception de la convocation, à les transmettre par courriel afin que je puisse les faire suivre et que nous ayons, lors de la séance, toutes les réponses en toute transparence. Ainsi, vous aurez des réponses à toutes vos questions.

Je tiens encore à souligner un élément: M<sup>me</sup> la Députée de Weck m'a écrit un mail, le 31 octobre 2024, car il y avait selon elle certaines erreurs dans le procès-verbal établi par la commission. J'ai transmis ses remarques aux personnes concernées qui m'ont confirmé la teneur de leurs propos et qui ont proposé, s'il devait y avoir d'autres questions, d'y répondre lors de la séance suivante. N'hésitez donc pas, par l'intermédiaire des représentants de votre groupe, à faire en sorte de clarifier tous les éléments pour que l'on puisse partir sur de bonnes bases.

Je suis content que l'on avance. Je ne peux clore mon intervention sans adresser une petite pointe à ma très chère collègue députée Pauline Robatel, binôme d'attaque au FC Grand Conseil. C'est la première fois que j'entends, en 20 ans de députation, quelqu'un demander au Conseil d'Etat et au Grand Conseil de ralentir car ils vont trop vite. Je prends note de cette remarque. J'en suis très content parce que ce serait le seul domaine où l'avance trop vite.

**Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle.** Es tut mir leid, ich habe die Fragen von Frau Grossrätin de Weck nicht beantwortet, sie waren auf der zweiten Seite. Ganz kurz:

M<sup>me</sup> la Députée, le Conseil d'Etat ne retient pas les documents. Au niveau étatique, nous devons suivre des procédures pour la traduction, le passage des objets devant le Conseil d'Etat avec des délais. Dans ce dossier, on soumet les documents au Grand Conseil dès qu'ils sont prêts. Je n'ai d'ailleurs pas compris votre raisonnement. Pourquoi était-il plus intelligent de transmettre ce document avant l'autre? Je ne peux que vous garantir que les documents sont transmis aussitôt qu'ils sont finalisés. Cela ne dépend pas que de nous car nous devons suivre les procédures internes.

J'ai déjà eu le plaisir de répondre à l'autre question.

Es ist natürlich theoretisch schon möglich, überall im ganzen Kanton Windmästen aufzustellen. Aber diese Windmästen kosten wie gesagt 270'000 Franken. Und wenn man von Windenergie spricht, dann ist ein wichtiges Kriterium sicher der Wind, aber es gibt 30 zusätzliche Kriterien, die erfüllt sein müssen. Darum macht es wirtschaftlich überhaupt keinen Sinn, dass man spontan *irgendwo* im Kanton den Wind misst, im Glauben, dass es Wind hat, weil es ja sein könnte, dass eines der anderen 29 anderen Kriterien nicht erfüllt ist. Darum wäre das Steuergelder aus dem Fenster geworfen.

Raison pour laquelle il est tellement important que le COPIL éolien puisse siéger, faire une partie des travaux. Il se peut d'ailleurs que l'on constate que les critères sont remplis dans un autre périmètre non retenu à ce jour. Cela peut se justifier de mesurer le vent. En règle générale, si l'on suit la logique, le vent n'est pas mesuré pour le Plan directeur cantonal. Ceci est un élément important. Cela ne fait pas de sens. Le Plan directeur cantonal se situe à un niveau très élevé. Ce sont des périmètres dans lesquels il y a un potentiel pour l'énergie éolienne. C'est très stratégique. Ensuite, un développeur ou la commune doit manifester son intérêt pour développer un projet. A ce moment-là, il faut faire des études d'impact. Celles-ci se chiffrent à 2-3 millions de francs. De plus, il faut mesurer le vent. En règle générale, on mesure le vent à ce moment-là. Le Grand Conseil – le Conseil d'Etat l'a suivi – a jugé opportun, compte tenu du climat dans le canton, de mesurer le vent dans quelques périmètres pour disposer d'indicateurs du potentiel éolien dans le canton de Fribourg.

**Mauron Pierre (PS/SP, GR).** Je réponds comme suit au reproche fait à la commission de ne pas avoir quadrillé le canton de mât de mesure: d'une part, le nombre de mâts de mesure ne le permet pas et, d'autre part, dans le Plan directeur lui-même sur le volet éolien, il y a trois pages A4 complètes remplies d'éléments qui interdisent la pose d'éoliennes, notamment les habitations, les marais, la faune, etc. On ne peut donc pas quadriller le canton si des régions ne correspondent pas aux critères. Ensuite, il convient de garder l'élément suivant à l'esprit: le Plan directeur lui-même prévoit que les sites éoliens et

le concept doivent être évalués tous les dix ans, comme l'a dit M<sup>me</sup> la Députée Levrat, pour voir si les objectifs de production sont tenus et si les sites retenus sont toujours d'actualité. Le Plan directeur a été adopté en 2018. Dans quelques jours, nous serons en 2025. Selon moi, il est plus utile de regarder si, en 2028, des éléments doivent être recalculés, rethématisés ou changés plutôt que de recommencer de zéro. Cela pourrait en effet péjorer le futur énergétique de ce canton.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

---

## Postulat 2024-GC-123

### Quelle stratégie pour le développement du biogaz dans notre canton ?

Auteur-s:	<b>Clément Christian</b> ( <i>Le Centre/Die Mitte, SC</i> ) <b>Dafflon Hubert</b> ( <i>Le Centre/Die Mitte, SC</i> )
Représentant-e du gouvernement:	<b>Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle</b>
Dépôt:	<b>23.05.2024</b> ( <i>BGC mai 2024, p. 1869</i> )
Développement:	<b>23.05.2024</b> ( <i>BGC mai 2024, p. 1869</i> )
Réponse du Conseil d'Etat:	<b>05.11.2024</b> ( <i>BGC décembre 2024, p. 5171</i> )

#### Prise en considération

**Dafflon Hubert** (*Le Centre/Die Mitte, SC*). J'interviens comme co-postulant avec mon collègue Clément ici présent. Une petite anecdote pour commencer. En 1991, je suis un jeune conseiller communal de Grolley. J'ai la responsabilité du dicastère de l'environnement, des déchets, et je suis pour la première fois confronté à un problème de biomasse. Grolley est un village rural de la Sarine avec le système des quartiers de villas à 1000 m<sup>2</sup> et là, il y a le concours des tondeuses à gazon le samedi matin, pour tondre et faire le plus de bruit avec ces tondeuses à gazon. Qu'est-ce qu'on faisait de ce gazon? Ce gazon finissait à ce moment-là dans une grosse benne et où allait cette benne, en plus d'avoir des jus naturellement de biomasse? Cette benne, depuis Grolley, partait à Teufthal dans le canton de Berne, à 50 km. Quand j'ai vu cela, je me suis dit: "Là, c'est vraiment une hérésie, ce n'est pas possible." Un tel *Blötsin* avec des gazons alors qu'on est un village rural... Solution: réunir les agriculteurs de Grolley, les mettre autour de la table en disant qu'il faut qu'on gère chez nous, dans le village, et éviter ce transport ridicule de biomasse vers le canton de Berne. Cela a été accepté. En compensation, les agriculteurs ont reçu des terres communales et ce système fonctionne toujours bien, 35 ans plus tard.

Aujourd'hui, avec le collègue Clément, nous sommes arrivés à la conclusion qu'il faut faire maintenant quelque chose pour la biomasse. La biomasse est une énergie locale, hyper importante dans la transition qu'on est en train de vouloir et de faire, et je pense qu'il faut savoir comment mettre en valeur cette biomasse, sous la forme justement du biogaz. Dans ce sens-là va notre postulat. Nous demandons par ce postulat au Conseil d'Etat de faire une planification: où est-ce que ça fait sens de mettre des installations de biogaz dans le canton de Fribourg et d'avoir une coordination? Pourquoi? Parce qu'on se rend compte que les quantités à disposition ne sont pas infinies, on sait que les cosubstrats sont plutôt en diminution – il faudra les trouver. Je pense par contre qu'il y a toujours une marge de manœuvre par rapport au tri des déchets organiques des privés qui vont sur le compost; on a certainement là un potentiel, mais qui est assez délicat. Il faut faire en sorte que dans la définition de ces endroits où l'on mettra des installations de biogaz, que les transports de matériau de biomasse ne soient pas trop élevés pour ne pas encourir finalement le risque d'avoir un bénéfice négatif au niveau écologique. Donc l'emplacement est hyper important.

Il faut également qu'il y ait une rentabilité pour ceux qui se lancent. Il faut éviter que des agriculteurs se lancent dans un tel projet sans une garantie d'avoir un certain matériel pour garantir des résultats corrects par rapport à leur exploitation. On le voit maintenant avec le photovoltaïque, avec la baisse des prix, certains se posent des questions, "est-ce que cela vaut la peine ou pas ?". Il faudra vraiment faire en sorte que pour ceux qui sont désireux de faire du biogaz, il y ait un intérêt.

Au niveau énergétique c'est aussi un point important. Le biogaz nous permet de produire de l'énergie aussi en quantité plus ou moins égale en hiver, quand on a le plus grand besoin d'énergie. Ce qu'il faut dire, c'est que dans le biogaz vous avez 2/3 de chaleur, 1/3 d'électricité et ces 2/3 de chaleur il faut aussi intelligemment les utiliser. Dans ce sens-là, il y a une utilisation qu'il faudra voir dans cette planification cantonale. Cela peut être dans toute l'industrie fromagère qui emploie beaucoup de chaleur, les fabrications, les fromageries, également l'industrie maraîchère dans le Seeland par exemple. Ce sera hyper important d'avoir cette proximité. Ou que, finalement, les plus grandes installations de biogaz soient proches des

CAD communaux, pour qu'ils puissent se mettre en connexion. Cela nous paraît hyper important de valoriser au mieux cette énergie dans un bon sens global pour cette transition énergétique.

Nous sommes très satisfaits de la réponse donnée par le Conseil d'Etat, qui est d'accord de donner suite à ce projet-là et je suis convaincu que le biogaz a naturellement une chance dans notre canton. On a un canton agricole fort, avec naturellement beaucoup de déchets agricoles ou de l'industrie agroalimentaire, qu'on pourrait mettre en valeur d'une façon positive. Cela peut être aussi, naturellement, un appooint pour les agriculteurs.

Dans ce sens-là, je vous recommande de soutenir ce postulat.

**Cotting Charly (PLR/PVL/FDP/GLP, SC).** Mes liens d'intérêts, je suis co-propriétaire et co-exploitant d'un biogaz agricole actif depuis 2012 à Ferpicloz et nous sommes membres d'Ökostrom Schweiz, la faîtière suisse des biogaz agricoles .

Le mandat déposé par nos collègues Hubert Dafflon et Christian Clément demande à l'Etat de faire un rapport sur le potentiel de production de biogaz dans le canton.

En 2012, lorsque nous avons inauguré notre installation à Ferpicloz, l'électricité solaire coûtait environ 60 centimes par Kw/h, les installations de biogaz étaient donc plus favorables sur le plan financier puisque le courant y était acheté, subventions comprises, à environ 37 centimes. Depuis, la situation a fortement changé: le prix des installations solaires a chuté, mais pour les biogaz, les coûts d'exploitation restent à un niveau élevé.

Il y a plusieurs sources de matière première pour les biogaz, elles sont pour la plupart très bien connues. Ce sont les engrains de ferme, les eaux usées, les déchets de l'industrie alimentaire et les déchets de cuisine, qu'elles soient collectives ou privées. A noter que les déchets de l'industrie agroalimentaire ne sont utilisables dans les biogaz que si tous les autres moyens de les valoriser, notamment comme fourrage pour les animaux, ont été épuisés. Les déchets de l'industrie alimentaire, souvent avec un bon potentiel énergétique, sont déjà largement utilisés: le marché est demandeur et les prix montent. On peut considérer là que le potentiel est épousé.

Les déchets de cuisine collectives sont déjà pour leur grande majorité valorisés dans les différentes filières capables de les traiter et leur potentiel restant est faible. Le défi des déchets de cuisines privées n'est pas leur valorisation, mais leur collecte, leur tri et leur acheminement.

Les seuls substrats encore actuellement sous-exploités dans notre canton sont les engrains de ferme. Il en reste un potentiel important dans notre canton. Je suis d'ailleurs un peu surpris de la position du Conseil d'Etat qui propose d'accepter ce postulat, alors qu'un rapport datant de janvier 2023, rédigé par Ökostrom Schweiz et financé par le Plan climat cantonal, est cité dans sa réponse. Ce rapport fait un état exhaustif du potentiel de la biomasse agricole dans notre canton.

Mesdames et Messieurs, vous avez devant vous un homme soucieux, soucieux de l'avenir de notre entreprise de production de biogaz, de sa pérennité. Comme je l'ai dit, nous avons fondé notre biogaz agricole en 2012 avec notamment comme garantie la rétribution à prix coûtant, la RPC, pour une durée de 20 ans. Dans un peu plus de 7 ans notre contrat sera terminé. Les nouvelles conditions de reprise du courant ont été publiées fin novembre par la Confédération. Le prix d'achat global de l'électricité issue des biogaz va baisser, pour nous d'environ un tiers. Nous n'avons pas encore fait toutes les projections, mais nous savons qu'il nous sera difficile de produire encore de l'électricité après 2032.

Si pour de nouvelles installations l'avenir financier s'annonce un peu plus serein, je doute personnellement de la manière, à savoir que toute l'installation de production sera fortement subventionnée, par contre le prix d'achat du courant sera très bas. Qui va réellement être motivé à produire de l'énergie s'il n'y a pas ou très peu de gain?

Produire du gaz avec de la biomasse est une activité compliquée et difficile, qui allie la gestion de la biologie, de la mécanique, de l'électricité, de l'électronique et j'en passe. Le potentiel de problèmes et de pannes est grand et l'entretien est élevé et récurrent.

Si ce postulat est accepté, le rapport qui en découlera n'apportera pas de nouvel éclairage pour les spécialistes du biogaz. Ce n'est pas d'un nouveau rapport dont les porteurs de projet ont besoin, mais de conditions-cadres favorables et d'une réduction des multiples entraves à cette activité. Or, force est de constater que ces conditions sont aujourd'hui difficiles.

Je vais répondre au député Dafflon: les moteurs actuels des biogaz arrivent à produire presque 50% de l'électricité aujourd'hui et si on ne comptait que sur les gazons des communes pour faire tourner un biogaz, ce n'est pas grand-chose, il a très peu de potentiel énergétique. Chez nous, la fromagerie est déjà reliée à notre biogaz. Mais pour les fromageries par exemple, c'est très difficile: il peut y avoir une pointe de chaleur très courte à un très court moment et on a de la peine à fournir toute l'énergie qu'on aimeraient fournir à la fromagerie.

En conclusion, le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux va dans sa très grande majorité refuser ce postulat, non par manque d'intérêt pour la filière du biogaz, mais parce que les informations existent déjà et sont bien connues et que ce nouveau rapport lui paraît superflu.

**Dupré Lucas** (*UDC/SVP, GL*). Je suis agriculteur et je m'exprime au nom du groupe de l'Union démocratique du centre. Je rajouterais que je suis un partisan convaincu du biogaz.

Notre terroir fribourgeois détient un sous-produit qui n'est pas assez exploité. Mais comment le mettre en valeur alors que les blocages sont nombreux? Trop de projets sont tombés dans les méandres de l'administration pour terminer leur course dans le cimetière des projets à haut potentiel. Je pense qu'il est essentiel de travailler avec l'agriculture pour avancer dans ces projets. La Confédération continue son évolution en matière de législation et de soutien à la biomasse, de par les annonces du blocage du prix de la revente de l'électricité. L'orientation future des installations devrait être de plus petites structures, mais plus nombreuses, réduisant les intrants en cosubstrats.

Le canton de Fribourg doit lui aussi évoluer en coordination avec le cadre fédéral. Je ne crois pas que ce présent postulat doit définir des lieux précis qui permettraient d'utiliser les excréments de l'agriculture, mais plutôt la réflexion inverse. Il faut que ce postulat s'oriente sur le potentiel d'utilisation des sous-produits de la production, c'est-à-dire régler la chaleur et le gaz brut afin de mettre en valeur les zones où les besoins sont nécessaires. Le transport d'électricité est un plus petit problème que celui de transporter du gaz ou de la chaleur. J'attends encore de ce postulat qu'il puisse mettre en avant des directives qui facilitent la réalisation, qui facilitent la gestion régionale des déchets verts et des déchets ménagers. Le canton de Fribourg doit tout mettre en avant pour permettre l'implantation de ces biogaz qui sont des projets privés. Le privé a besoin d'avoir des sécurités, une administration et un cadre légal qui lui permettraient d'accélérer les processus. Aujourd'hui, où en sont les projets actuels, notamment celui du Seeland? Avance-t-il?

Sur ces considérations, la majorité du groupe de l'Union démocratique du centre vous invite à accepter ce postulat.

**Raetzo Carole** (*VEA/GB, BR*). Je n'ai pas de lien d'intérêts particulier avec ce sujet et c'est au nom du groupe VERT·E·S et allié·e·s que je m'exprime. Je suis fille d'agriculteur et je pense que si mon père était encore en activité aujourd'hui, je le pousserais à prendre cette direction du biogaz. Il n'est plus en activité, mais je pense que c'est quelque chose d'intéressant qu'il faut soutenir aujourd'hui.

Le canton de Fribourg compte actuellement neuf installations de biogaz agricole et le potentiel encore inexploité est énorme. Ces neuf installations ne produisent que 5% du potentiel théorique. Il reste donc une part d'environ 95% à exploiter. Comme on dit, le meilleur reste à venir. Aujourd'hui la production de biogaz par méthanisation est déjà une réalité dans le milieu agricole, mais également dans le milieu des déchets alimentaires – je pense à l'entreprise Satom dans le Chablais, qui gère un réseau de collectes de déchets alimentaires appelé GastroVert. Un biogaz transformé ensuite en électricité, en chaleur ou en carburant. Vous avez tous connu le Docteur Emmett Brown de *Retour vers le futur*, qui utilise une pelure de banane pour alimenter sa DeLorean. Bien sûr la technologie est différente, mais l'idée reste la même: utiliser des déchets et les transformer en énergie.

Malheureusement, la mise en œuvre de ces infrastructures de biogaz peut rencontrer quelques obstacles, notamment les contraintes liées à l'aménagement du territoire. Des projets de biogaz prometteurs échouent régulièrement en raison des conditions élevées imposées par les cantons ou parce que des oppositions rallongent la durée des procédures d'autorisation. D'autres obstacles peuvent également assombrir le paysage, je pense à la viabilité économique de tels projets. Ces derniers reposent sur un soutien financier avec la mise en place de mécanismes garantissant une rentabilité stable pour les exploitants. Avec une bonne vision, une certaine volonté politique, il est certainement possible de transformer ces obstacles en opportunités et faire du biogaz un moteur-clé pour l'avenir énergétique de notre canton.

Pour terminer, le groupe VERT·E·S et allié·e·s vous invite à accepter ce postulat qui s'inscrit parfaitement dans les objectifs climatiques de notre canton. En l'adoptant, nous pourrons clarifier et définir une stratégie de développement pour le biogaz, un secteur-clé pour la transition énergétique et la protection de notre environnement. Ce postulat représente une étape importante pour faire avancer notre canton vers un avenir plus durable.

**Senti Julia** (*PS/SP, LA*). Auch die Sozialdemokratische Fraktion kann die Überweisung dieses Postulats unterstützen und möchte den Staatsrat bitten, dass die Nachforschung, wo Biogasanlagen künftig idealerweise stationiert werden sollen und in welcher Grösse das im Idealfall geschieht, dass das in einem Kontext der gesamthaften Strategie erneuerbarer Energien des Kantons entsteht. Wir sind uns ebenfalls bewusst, dass die raumplanerischen Herausforderungen da einzubeziehen sind. Wir haben im Seebezirk ein gutes Beispiel mit einer Anlage - bei der Frage, ob Biogas- und Kompostieranlagen dasselbe sind, kommen meine Fachkenntnisse an eine gewisse Grenze -, aber ich denke, dass es wichtig ist zu evaluieren, wo solche Anlagen idealerweise zustandekommen können, ohne in Industrie- und Wohngebieten Emissionen auszuschütten, die einschränken können. In diesem Sinne unterstützen wir dieses Postulat und sind gespannt auf die Antworten.

**Grandgirard Pierre-André** (*Le Centre/Die Mitte, BR*). Je déclare mon lien d'intérêts: je suis maître-agriculteur à Cugy et producteur d'énergie renouvelable sous forme d'électricité photovoltaïque mais pas sous forme de biogaz. Je rapporte pour le groupe Le Centre qui remercie le Conseil d'Etat pour sa réponse à ce postulat.

Compte tenu du potentiel encore inexploité du biogaz, les postulants demandent qu'une étude soit réalisée sur l'ensemble du canton quant à la stratégie du développement du biogaz à long terme. La question parlementaire détaille bien les quatre axes stratégiques à privilégier, je n'y reviendrai pas.

Le Conseil d'Etat rejoint la volonté des postulants d'inventorier plus précisément les portions du territoire cantonal disposant encore d'un potentiel intéressant de valorisation de la biomasse agricole et la manière la plus efficace de l'exploiter.

Beaucoup de choses ont déjà été faites dans ce dossier. Le Plan climat cantonal dans sa mesure A5.1 – pour rappel: "Soutien et valorisation des installations de biogaz dans le canton de Fribourg afin d'optimiser l'utilisation des engrains de ferme et déchets organiques" – maintient et optimise le développement de nouveaux projets. Le coût de cette mesure est de 160 000 francs pour la période 2021-2026. Actuellement, pour cette période, le budget de cette mesure n'a été utilisé qu'à 65%. Le Service de l'énergie en charge de ce dossier va certainement continuer à œuvrer à la promotion de cette énergie propre.

Les nouvelles ordonnances fédérales qui devraient avoir un impact négatif et fortement pénaliser la rentabilité des installations de biogaz de notre canton n'ont pas été publiées en 2023. Ces dites ordonnances ont été publiées récemment, en novembre dernier, et cela se confirme: avec ces nouvelles règles, les business-plans des installations de biogaz en projet ne tiennent plus la route et la rentabilité des installations en vigueur est fortement mise en péril.

Nous sommes là dans le même cas de figure que pour les installations photovoltaïques, en particulier les grandes installations d'une puissance supérieure à 150 kW. A ce jour, les propriétaires de grandes installations ne connaissent pas le prix de reprise du courant qui sera produit le 1<sup>er</sup> janvier 2025. Un comble dans un pays qui a pour objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 50% d'ici 2030 et contribuer à l'objectif de zéro émission nette d'ici 2050! La décarbonation d'une majeure partie de la flotte de véhicules suisses va engendrer des besoins colossaux en électricité. Mais cette électricité propre et renouvelable, nous ne voulons pas la payer sous prétexte de baisses de prix du marché dopée par des importations non renouvelables. Le biogaz, contrairement au photovoltaïque, produit de l'électricité et de la chaleur en continu et ne connaît ni la nuit, ni les nuages, ni le brouillard!

Fort de ces considérations, le groupe Le Centre va accepter le présent postulat qui aura au moins le mérite de mettre en lumière une énergie renouvelable dont le potentiel est indéniable dans notre canton.

**Clément Christian** (*Le Centre/Die Mitte, SC*). On a parlé beaucoup de blocages et de difficultés d'aller de l'avant. Je pense qu'il est important que ce postulat, tel qu'il sera probablement accepté, en tout cas je l'espère, arrive également sur des pistes pour sortir de ces blocages. Cela peut être sur les consultations, sur les ordonnances qui sont faites maintenant, cela peut être sur le lancement d'une initiative cantonale pour rechanger au niveau fédéral les conditions-cadre qui nous empêchent d'avancer, cela peut être également une initiative cantonale – on parle beaucoup des questions d'aménagement du territoire pour résoudre le problème de l'installation dans le Lac. On peut agir.

Alors, si nous voulons escalader un jour les montagnes, il faut qu'on mette nos chaussures! Il faut y croire et ne pas rester au pied de la montagne, dans le brouillard.

**Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle.** Wir haben es gehört, die Entwicklung von Biogasanlagen ist keine Neuigkeit in unserem Kanton. Es ist ein mehr oder weniger einfach zu nutzendes Potential.

La production d'électricité, cette fois-ci, est actuellement d'environ 30 GWh, ce qui représente moins de 2% de la consommation d'électricité du canton. Dans l'absolu, évidemment, ce n'est pas énorme. Mais toutes les ressources aujourd'hui doivent impérativement être valorisées si on veut atteindre les objectifs de politique énergétique. Par conséquent, malgré le fait qu'il existe déjà un rapport qui a été cité par le député Cotting, je pense qu'il fait sens d'inventorier de manière vraiment précise cette fois-ci le potentiel résiduel et d'analyser – cela est important – la manière de le valoriser efficacement et également économiquement acceptable. Et on essaiera d'intégrer toutes les demandes qui ont été posées ce matin dans ce rapport.

C'est pourquoi, vous l'avez compris, le Conseil d'Etat vous propose d'accepter ce postulat.

> Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 63 voix contre 25. Il y a 1 abstention.

*Ont voté en faveur de la prise en considération:*

Aebischer Matthieu (LA,VEA/GB), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Christel (FV,PS/SP), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Bonny David (SC,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Bronchi Laurent (SC,VEA/GB), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL /

FDP/GLP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Ingold François (FV,VEA/GB), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Menétrez Lucie (SC,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Moussa Elias (FV,PS/SP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Seewer Bojan (SE,Le Centre/Die Mitte), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zurich Simon (FV,PS/SP). Total: 63.

#### *Ont voté contre:*

Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Michelod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Vonlanthen Alexandre (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP). Total: 25.

#### *S'est abstenu:*

Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP). Total: 1.

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

---

## Rapport 2024-DEEF-6

### Modification du règlement sur l'énergie (REn) (suite de la motion 2022-GC-150)

Représentant-e du gouvernement: **Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle**  
Rapport/message: **13.11.2024 (BGC décembre 2024, p. 4965)**

---

#### Discussion

**Pauchard Marc** (*Le Centre/Die Mitte, VE*). Rapporteur du groupe Le Centre / Die Mitte, je n'ai aucun lien d'intérêts avec ce dossier.

La motion déposée par mes collègues députés Christian Clément et Hubert Dafflon demandait une incitation au regroupement de consommation lors de projets d'énergie photovoltaïque. Pour vulgariser, les propriétaires qui produisent de l'énergie photovoltaïque peuvent se mettre ensemble pour vendre l'énergie non utilisée à des consommateurs proches. En ces périodes où le fournisseur principal, le Groupe E pour ne pas le nommer, baisse le prix de rachat d'électricité aux privés, cette incitation tombe à point nommé.

Le but de la motion était d'encourager ces regroupements par des subventions. Après analyse des services impliqués et en accord avec les deux députés, il a été proposé de ne pas modifier la loi sur l'énergie, mais de modifier son règlement. Pour cette raison, nous traitons ici d'un rapport et non pas d'une motion. Le règlement a été adapté en tenant compte des points suivants. Pour que la mesure soit éligible à une subvention, les conditions suivantes doivent être respectées:

- > qu'un regroupement soit créé;
- > qu'un compteur supplémentaire dédié soit installé;

- > que le regroupement contienne au minimum un bâtiment existant;
- > que l'installation soit contrôlée par un organe agréé.

L'aide financière est 750 francs par regroupement, aide que j'estime faible pour une réelle incitation. Mais les finances de l'Etat sont ce qu'elles sont. La mesure est limitée dans le temps, elle prend fin le 31 décembre 2026.

Je remercie le commissaire du Gouvernement et ses services d'avoir transformé cette motion en rapport, ce qui montre que chacun cherche à être le plus efficient possible. Pour la bonne forme, la motion doit être classée par le Grand Conseil, ce que le groupe Le Centre / Die Mitte va faire à sa majorité.

**Wieland Philipp** (*PLR/PVL/FDP/GLP, LA*). Ich spreche hier für die Freisinnig-Demokratische und Grünliberale Fraktion und habe keine persönlichen Interessenbindungen in dieser Angelegenheit. Der Staatsrat hat die Änderung des kantonalen Energiereglements verabschiedet, um die Motion zur Förderung von Zusammenschlüssen zum Eigenverbrauch (ZEF) umzusetzen. Wir nehmen zur Kenntnis, dass dafür kein Gesetz angepasst werden musste, sondern dass die Massnahme auf Stufe Ausführungsreglement geregelt werden konnte. Ziel dieser Massnahme ist es, die Energiewende zu unterstützen und die Verbreitung von ZEF zu fördern. Dabei geht es konkret um finanzielle Beiträge zur Umrüstung bestehender Gebäude.

Das Vorhaben scheint auf den ersten Blick sinnvoll: Statt den überschüssigen, billigen Sommerstrom fast gratis ins Netz einzuspeisen, kann der Eigentümer diesen für ein paar Rappen mehr an seinen Nachbarn verkaufen. Damit sollen Anreize geschaffen werden, den Eigenverbrauch zu steigern und den dezentralen Verbrauch zu fördern.

Es gibt trotzdem noch einige gewichtige Punkte zu bedenken.

Premièrement, la charge administrative. Si, en tant que propriétaire, je vends de l'électricité à mon voisin, cela implique des charges administratives supplémentaires. Je dois organiser le compteur électrique et facturer l'électricité consommée. Certes, je peux externaliser ces tâches à un fournisseur d'électricité, mais le risque reste à la charge du propriétaire. Si le voisin ne paie pas sa facture d'électricité, la responsabilité reste au propriétaire.

Deuxièmement, les frais supplémentaires. L'utilisation des réseaux reste un coût: en effet, une taxe supplémentaire sera prélevée sur le réseau de distribution. Cette taxe réduit une marge déjà limitée pour le propriétaire qui vend l'électricité.

Die Idee der ZEF-Förderung mag gut gemeint sein, doch in der Umsetzung stößt sie auf praktische Hürden. Der Verwaltungsaufwand, das Debitorenrisiko und die zusätzlichen Netzgebühren sind nicht zu unterschätzen. Jeder Eigentümer muss also für sich selbst genau kalkulieren, ob er einen solchen Zusammenschluss eingehen soll oder eben nicht.

La promotion comprend une subvention forfaitaire de 750 francs par communauté d'autoconsommation, financée par le fonds cantonal de l'énergie. Un total de 100 000 francs est mis à disposition pour deux ans. Le groupe soutient la limitation de cette mesure à ce montant maximal ainsi qu'à la durée maximale prévue.

Persönlich bin ich der Meinung, dass nach dem Ablauf dieser Frist derartige Subventionen nicht mehr gewährt werden sollen. Deshalb nehmen wir den Bericht des Staatsrates zur Kenntnis und werden auch die Motion dementsprechend abschreiben.

**Papaux David** (*UDC/SVP, FV*). Je m'exprime au nom du groupe de l'Union démocratique du centre et n'ai pas de lien particulier avec cet objet.

Notre groupe prend note du présent rapport répondant à la motion demandant au Conseil d'Etat d'adapter les dispositions légales cantonales dans le but de soutenir, par des aides financières, les travaux permettant à des bâtiments existants d'intégrer un regroupement de consommation propre dans le but d'accélérer leur déploiement.

Le groupe de l'Union démocratique du centre se réjouit de ce nouveau pas accompli en faveur de la transition énergétique et acceptera le classement de la motion.

**Bonny David** (*PS/SP, SC*). Le groupe socialiste remercie également le Conseil d'Etat pour son rapport et valide tout à fait la modification du règlement sur l'énergie ainsi que les différentes explications, dont le tableau qui rend plus compréhensible l'adaptation du cadre légal fédéral.

On se réjouit également de la mise en œuvre de cette modification.

**Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle.** Sie haben im September 2023 beschlossen, diese Zusammenschlüsse für den Eigenverbrauch zu unterstützen. Es handelt sich wie gesagt um Solarstromerzeuger, die sich zusammenschliessen, um die produzierte Energie in einem fest definierten Gebiet selber zu verbrauchen und auch einen allfälligen Überschuss ins Netz einzuspeisen.

Dans sa réponse de l'époque, le Conseil d'Etat vous informait qu'une adaptation de la loi sur l'énergie n'était pas nécessaire, mais qu'il procéderait à une modification du règlement sur l'énergie, chose faite aujourd'hui puisque le règlement sur l'énergie a été modifié et entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Es ist vielleicht noch wichtig zu erwähnen, dass sich das Bundesrecht wie vom Staatsrat angekündigt in der Zwischenzeit weiterentwickelt hat. Ab dem neuen Jahr erlaubt das Gesetz, das Verteilnetz zu nutzen, um den gemeinsamen Eigengebrauch zu erleichtern. Somit wird die Möglichkeit bestehen, virtuelle Zusammenschlüsse und lokale Elektrizitätsgemeinschaften aufzustellen.

Du fait de cette évolution, vous l'avez compris, le surcoût pour la mise en place d'un RCP virtuel ou d'une CEL réside principalement dans une modification relativement mineure apportée au tableau électrique. Le surcoût a été évalué entre 1500 et 2000 francs, ce qui explique un montant d'aide financier relativement faible, soit une subvention de 750 francs.

Le Conseil d'Etat vous propose de classer cette motion.

> Au vote, le classement de la motion 2022-GC-150 est accepté par 91 contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

*Ont voté en faveur du classement de la motion:*

Aebischer Matthieu (LA,VEA/GB), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barra Eric (GR,UDC/SVP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Christel (FV,PS/SP), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Bonny David (SC,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bronchi Laurent (SC,VEA/GB), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Ingold François (FV,VEA/GB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Menétry Lucie (SC,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michelod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Seewer Bojan (SE,Le Centre/Die Mitte), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vonlanthen Alexandre (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zurich Simon (FV,PS/SP). Total: 91.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

> La séance est levée à 11 h 35.

*Le Président:*

**Adrian BRÜGGER**

*Les Secrétaires:*

**Mireille HAYOZ, secrétaire générale**

**Patrick PUGIN**, *secrétaire parlementaire*